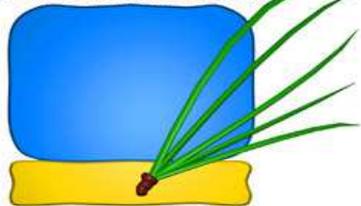


COMMUNAUTE
DE COMMUNES



DE MIMIZAN

Profil de baignade

Plage de Lespecier, commune de Mimizan

date de mise à jour 12/03/2013



Présentation de la commune

Identification de la commune

Commune	Mimizan
Département	Landes
Région	Aquitaine
Superficie de la commune	114,83 km ²
Nombre d'habitants sur la commune	6 899 habitants
Densité de population	60,1 hab./km ²
Latitude	44° 12' 4" Nord
Longitude	1° 13' 60" Ouest
Altitude	40 mètres
Nom des plages	Plage de Lespecier
Personne responsable des eaux de baignade	Christian PLANTIER
Date de création des plages	

Le département des Landes

Géologiquement le département des Landes appartient au grand ensemble du Bassin Aquitain. Le substratum calcaire et molassique tertiaire y a été affecté par des mouvements tectoniques. À la fin du Miocène, la sédimentation d'origine détritique (apports pyrénéens) ou océanique atténua ces différences tectoniques. Après le Miocène, plusieurs processus se succèdent pour constituer les formations appelées globalement « sables des Landes ».

D'un point de vue topographique, le département des Landes est partagé par le cours de l'Adour en deux grandes zones naturelles, le plateau landais au nord et la Chalosse au sud. Au nord, s'étend un vaste plateau, qui se prolonge en Gironde et en Lot-et-Garonne, faiblement incliné d'est en ouest et pratiquement plat sur la partie centrale. C'est le domaine des grandes forêts de pin maritime. Au sud, c'est un pays de collines bocagères, à dominante agricole, constituant un lien naturel entre le massif landais, le Pays Basque, le Béarn et l'Armagnac. À l'extrémité sud-est, dans le Tursan, le point culminant du département atteint 227 mètres.

Sur plus de 100 km d'un littoral très rectiligne, s'est édifié un cordon dunaire, barrant l'accès à l'océan des rivières venues des Landes et transformant leurs anciennes embouchures en étangs à la topographie dissymétrique : rectiligne nord-sud à l'ouest contre le front dunaire, allongés en triangle à l'est à l'arrivée des rivières landaises (les berles). Ces étangs communiquent par un système de canaux traversant des marais. La morphologie du cordon dunaire continu est la conséquence de la dynamique éolienne à dominance de vents d'ouest.

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide.

La commune de Mimizan

Mimizan est une ville française, située dans le département des Landes et la région d'Aquitaine. la ville de Mimizan est le chef-lieu du canton. Ses habitants sont appelés les Mimizannais et les Mimizannaises.

La commune s'étend sur 114,8 km² et compte 6 899 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2004. Avec une densité de 60,1 habitants par km², Mimizan a connu une hausse de 0,5% de sa population par rapport à 1999.

Entourée par les communes de Aureilhan et Bias, Mimizan est située à 49 km au Sud-ouest de la Teste-de-Buch la plus grande ville au alentour.

Située à 15 mètres d'altitude, la ville de Mimizan a pour coordonnées géographiques 44° 12' 4" Nord, 1° 13' 60" Ouest.

La commune est proche du parc naturel régional des Landes de Gascogne à environ 25 km.

Le maire de Mimizan se nomme monsieur Christian PLANTIER.

Situation des zones de baignade

Chaque année, l'ensemble des états membres de la communauté européenne doit établir avant la saison balnéaire, la liste de ses eaux de baignade. Les communes doivent encourager la participation du public pour ce recensement et doivent justifier toute modification de leur liste par rapport à l'année précédente.

Est définie comme eau de baignade « toute partie des eaux de surface dans laquelle la commune s'attend à ce qu'un grand nombre de personnes se baigne et dans laquelle l'autorité compétente n'a pas interdit la baignade de façon permanente. Ne sont pas considérés comme eaux de baignade :

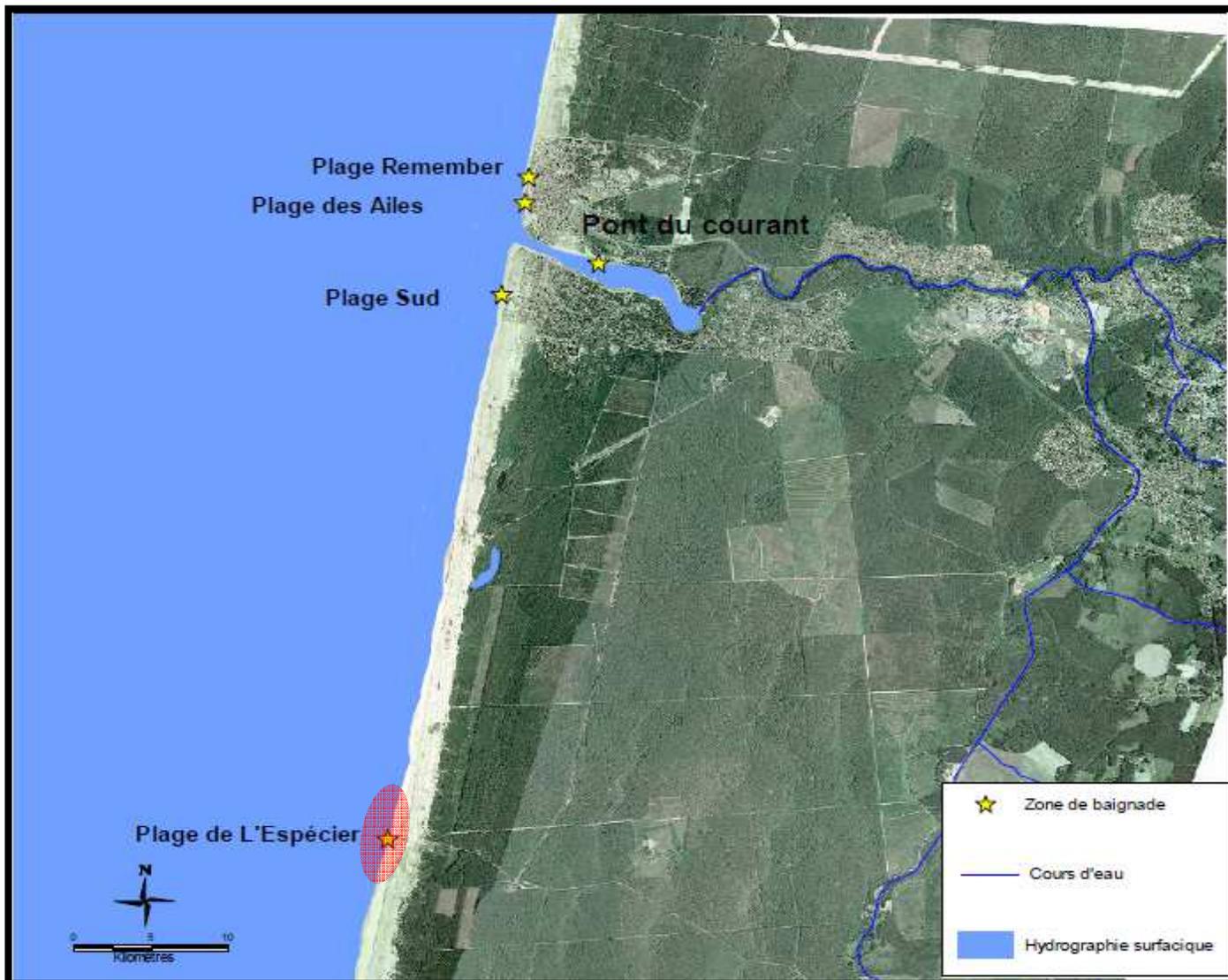
- les bassins de natation et de cure
- les eaux captives qui sont soumises à un traitement ou sont utilisées à des fins thérapeutiques
- les eaux captives artificielles séparées des eaux de surface et des eaux souterraines ».

Dans le cadre du recensement des eaux de baignade au regard de la directive européenne 2006/7/CE (dont le premier a eu lieu du 01 juillet 2007 au 31 septembre 2007, selon les modalités de l'arrêté du 15 mai 2007), les eaux de baignade de la commune de Mimizan déclarées à l'Union Européenne pour la saison balnéaire 2011 sont :

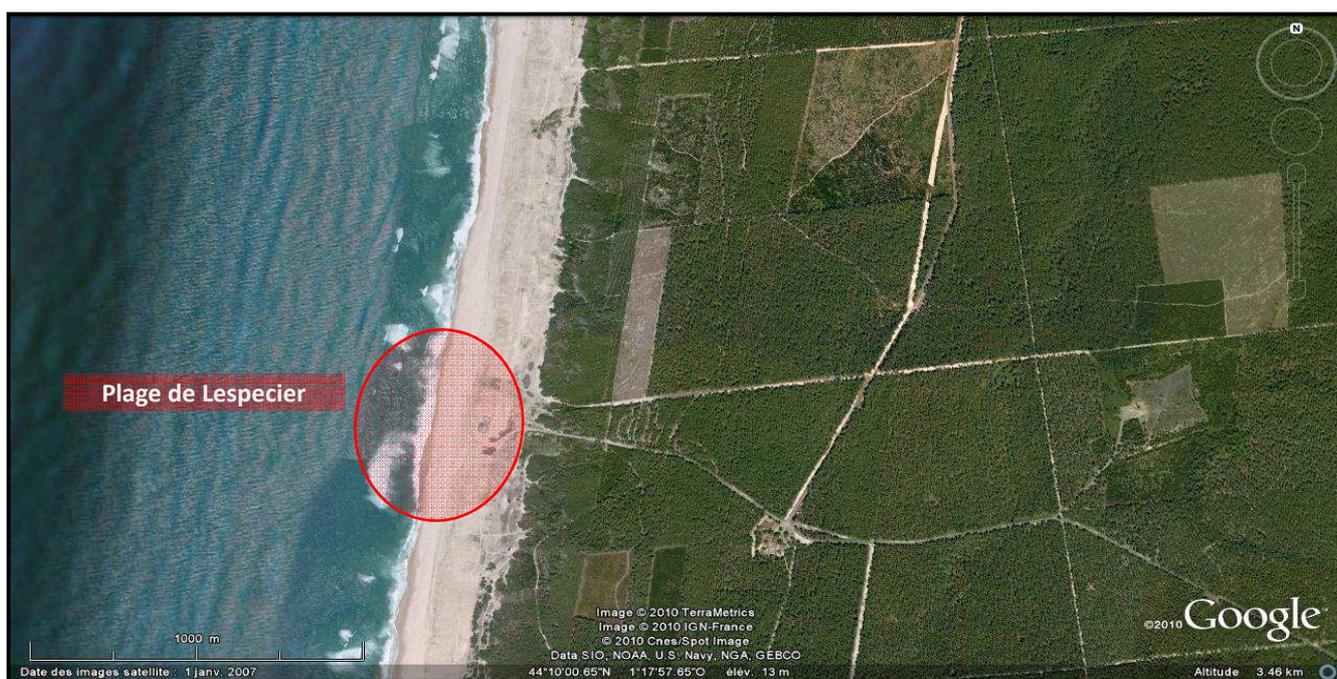
- Plage de Lespecier
- Plage des Ailes
- Plage Remember,
- Plage Sud,
- Plage Pont du Courant.

Ces cinq zones de baignade sont réparties de part et d'autre de l'embouchure du « Courant», dans le prolongement du littoral sableux des Landes. La plage Pont du Courant est située en rive droit du Courant à quelques centaines de mètres avant son embouchure.

Ce document concerne le profil de la zone de baignade de la Plage de Lespecier. Un point de prélèvement est défini pour cette plage.



Zones de baignade déclarées à l'UE, commune de Mimizan (Sources : BD-Carthage, ARS 40)



Contexte météorologique

Les facteurs météorologiques forment une composante particulière : ils peuvent être à l'origine des pollutions et agir sur leur devenir. Ainsi, la pluie aura un rôle sur l'apparition des polluants, le vent sur leur déplacement ; la température de l'eau.

Présentation du contexte météorologique

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide de type « tempéré océanique ». Il se caractérise ainsi globalement par des étés relativement frais et des hivers doux et humides. Les précipitations y sont modérées et se répartissent sur les quatre saisons. La hauteur moyenne interannuelle des précipitations est de l'ordre de 840 mm.

Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Le littoral est soumis, principalement en automne et hiver, aux fortes houles issues des dépressions véhiculées par le Gulf Stream générant des vagues puissantes, elles-mêmes responsables de la dynamique d'érosion du littoral.

Zone d'étude

Le climat sur la zone d'étude est de type océanique doux et humide. Le mois le plus froid est celui de janvier, le mois le plus chaud celui d'août.

La moyenne annuelle (14,2 °C) est donc assez élevée avec une amplitude thermique faible due au pouvoir tampon de l'océan.

La pluviosité moyenne annuelle (1978 à 1994) est de 850,4 mm avec un maximum en octobre et un minimum en juillet. Certaines années, quelques mois peuvent être secs.

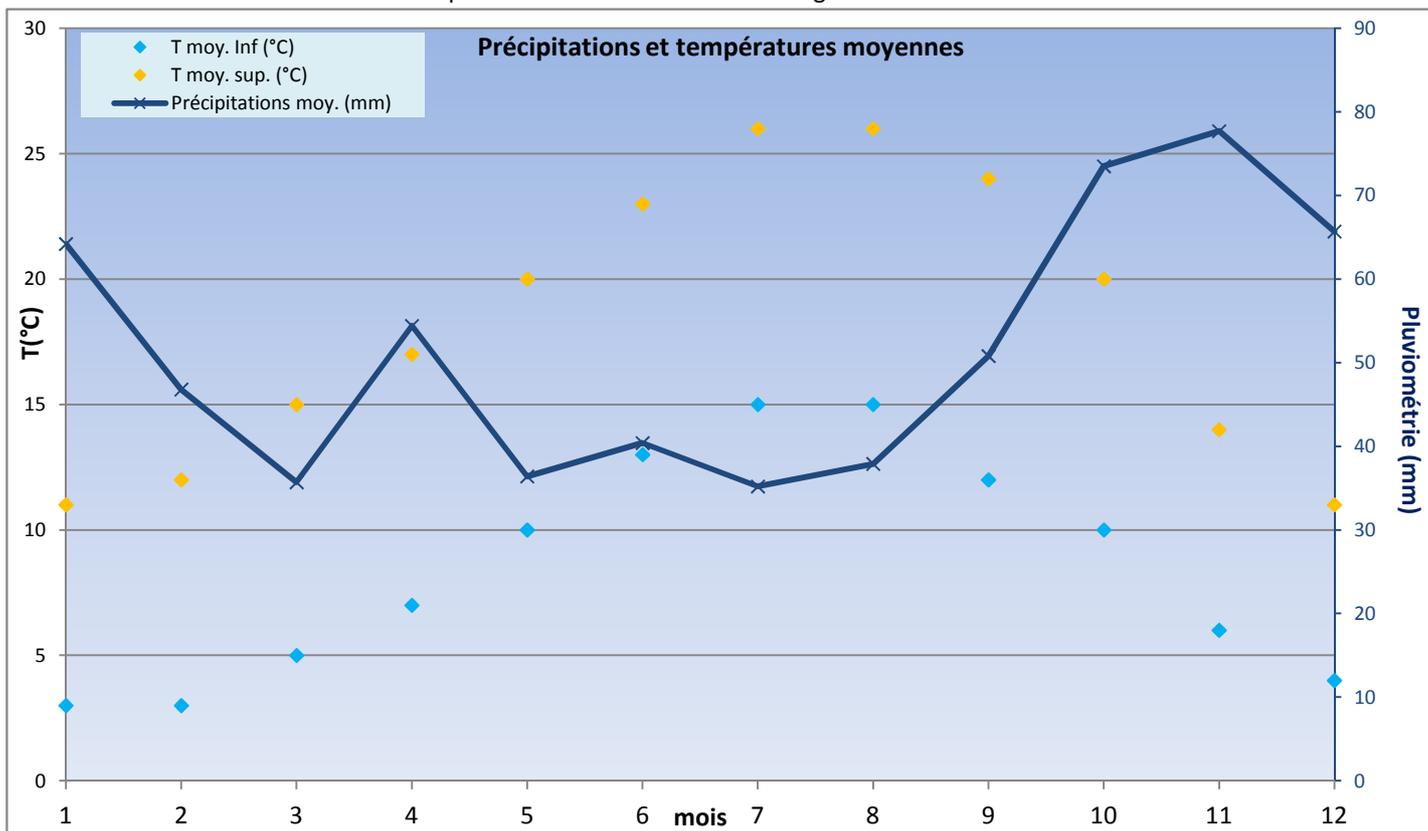
Le nombre de jours de gelées par an est régulièrement inférieur à 30 avec des gelées quasiment inexistantes en octobre et avril sauf en bordure des étangs.

Comme sur le reste du littoral, une forte insolation (environ 2200 heures) provoque une évapotranspiration importante (entre 700 et 800 mm). L'état hygrométrique reste voisin de 80%.

Les vents d'ouest, qui transportent les embruns, sont dominants l'été et s'équilibrent, pendant l'automne et l'hiver, avec les vents d'est. Les vents violents (>100 km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Précipitations et températures moyennes

Ces données ont été collectées sur 10 ans pour la commune de Mimizan Plage



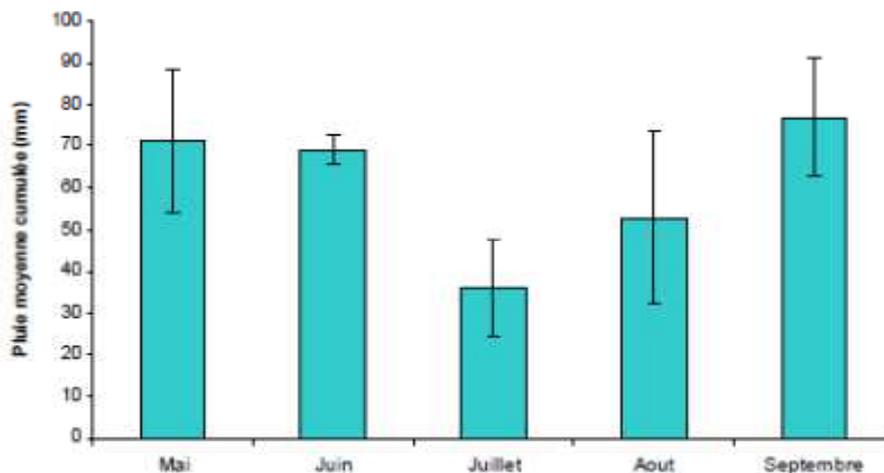
Pluviométrie

Un pluviomètre est installé sur la commune de Biscarrosse, station météo France.

Pluviométrie mensuelle

La Figure, ci-après, présente la pluviométrie mensuelle cumulée moyenne durant les mois de mai à septembre entre 2007 et 2010. Elle a été mesurée à l'aide du pluviomètre de la station météo France de Biscarrosse, station la plus proche des plages de Mimizan.

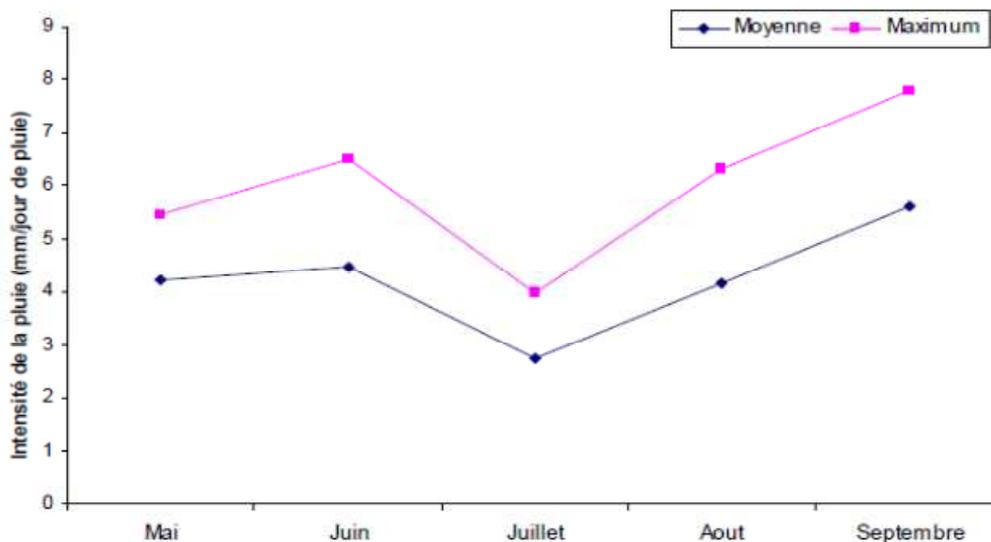
C'est en juillet (en moyenne 36 mm \pm 34 de pluie cumulée) que les précipitations sont les plus faibles. Le mois de septembre enregistre les précipitations les plus importantes (76.95 mm \pm 27.7 de pluie cumulée sur le mois).



Pluviométrie moyenne mensuelle cumulée durant les mois de mai à septembre entre 2007 et 2010 mesurée au niveau du pluviomètre Biscarrosse (Source : Météo France).

Intensité de la pluie

La figure ci-dessous présente l'intensité mensuelle moyenne et maximale de la pluie de mai à septembre entre 2007 et 2010. C'est en septembre que la moyenne des intensités est la plus élevée avec un maximum atteint ce même mois (5.6 mm ; max =7.8 mm).

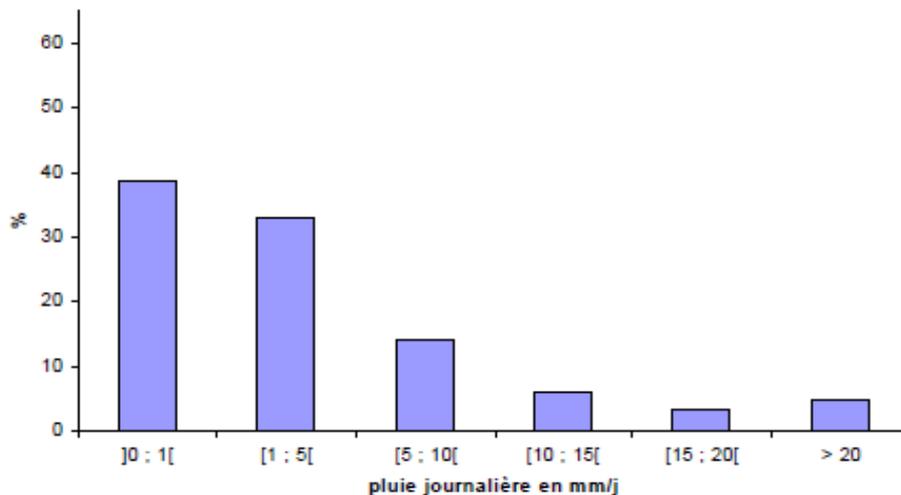


Pluviométrie moyenne mensuelle cumulée durant les mois de mai à septembre de 2007 à 2010 par nombre de jour de pluie (mm/jour) au niveau du pluviomètre Biscarrosse (Source : Météo France).

Répartition des pluies journalière

La figure ci-après présente la fréquence des pluies journalières au cours de la saison estivale de 2007 à 2010. Cette figure montre que pendant la saison estivale les forts événements pluvieux (> 20 mm) sont rares (5% sur 4 ans en saisons estivales). Le nombre de forts événements pluvieux (entre 20.2 et 60.2 mm) est faible (14 évènements sur 4 ans en saisons estivales). Ce sont surtout les petites pluies qui sont rencontrées avec 39 % entre 0 à 1 mm/j.

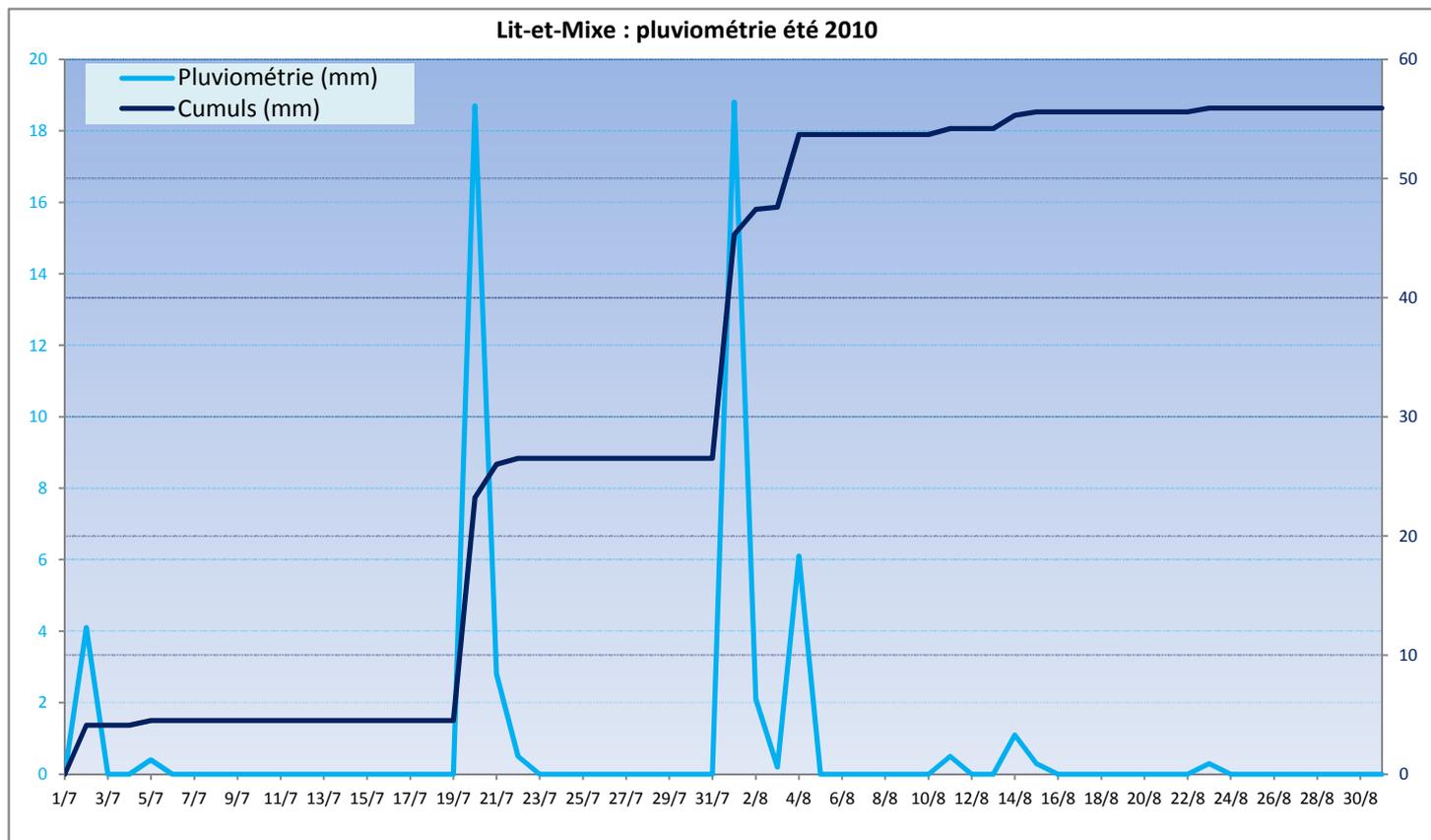
Précisons qu'une pluie de période de retour de 1 mois est une pluie de 24mm/1h, valeur à la base de nombreux dimensionnements d'ouvrages d'assainissement.



Répartition des pluies journalières durant les saisons estivales de 2007 à 2010 sur le pluviomètre de la station de Biscarrosse (Source : Météo France).

Pour conclure, la pluie est fréquente mais de faible intensité en période estivale. Les événements exceptionnels sont rares mais ils existent.

Juillet-août 2010 : Précipitations et cumuls



Données Météo France

Vent

Le vent, en agissant sur le déplacement des masses d'eau et la formation de la houle, a un rôle sur le devenir de la pollution : son déplacement mais aussi sa dilution dans le milieu marin.

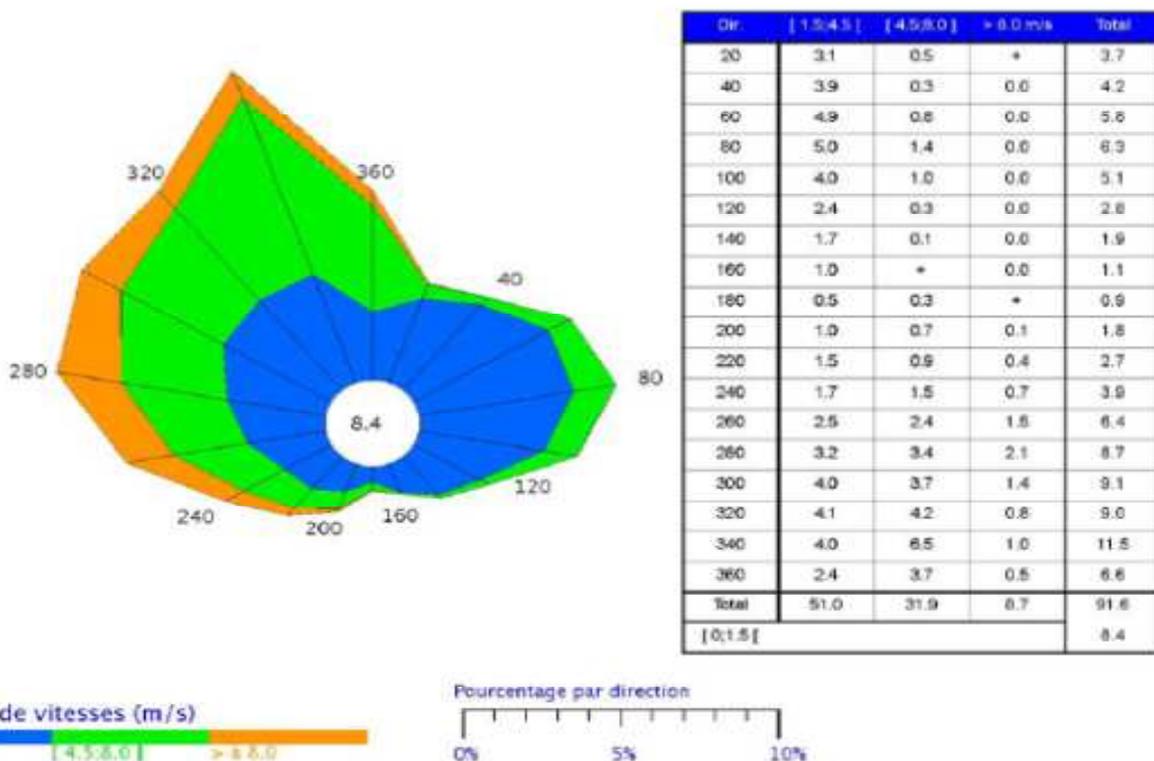
Une analyse fréquentielle des vitesses et des directions du vent, mesurées à la station Météo France de Biscarrosse, a été réalisée (Figure ci-après) sur un jeu de données couvrant une période de 5 ans (2006 à 2010) en saison estivale uniquement (mai à septembre).

Elle indique que la majorité des vents sont des vents de secteur Ouest/Nord-Ouest. Les vents de Nord-Ouest atteignent des intensités moyennes supérieures à 8 m/s.

Tableau de répartition

Nombre de cas étudiés : 6064

Manquants : 26



Dir. : Direction d'où vient le vent en rose de 360° : 90° = Est, 180° = Sud, 270° = Ouest, 360° = Nord
le signe + indique une fréquence non nulle mais inférieure à 0,1%

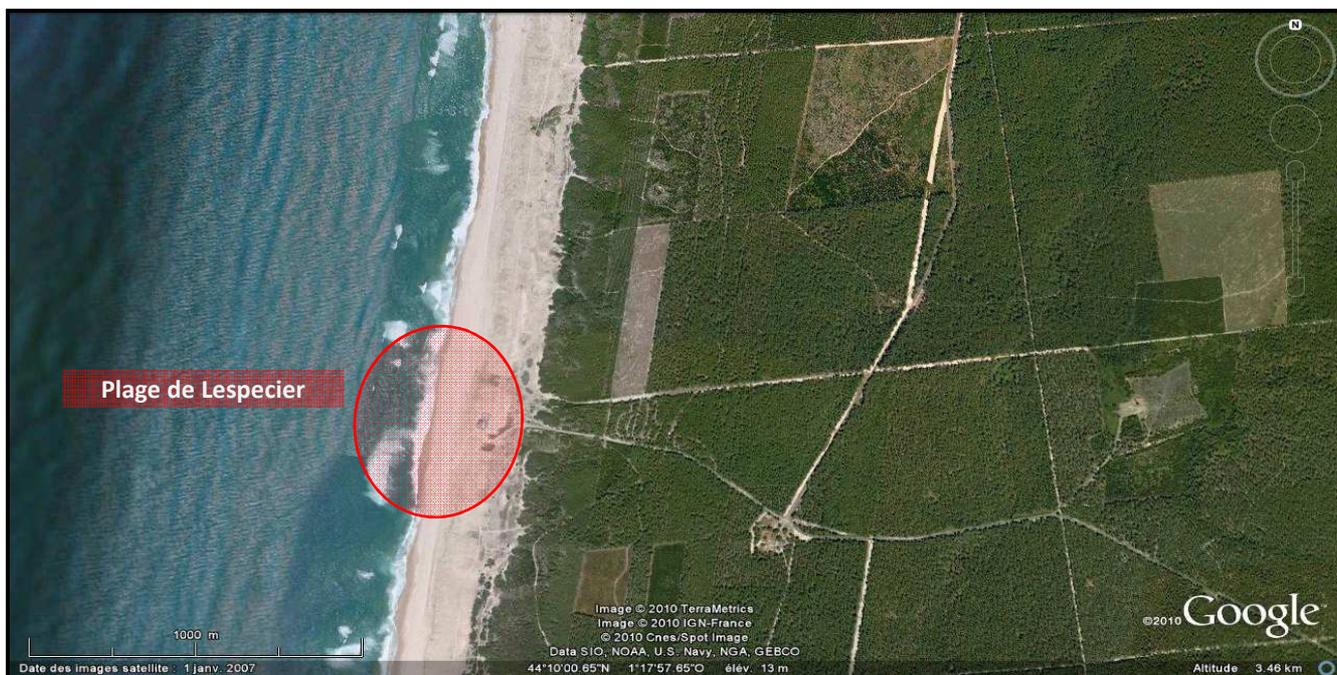
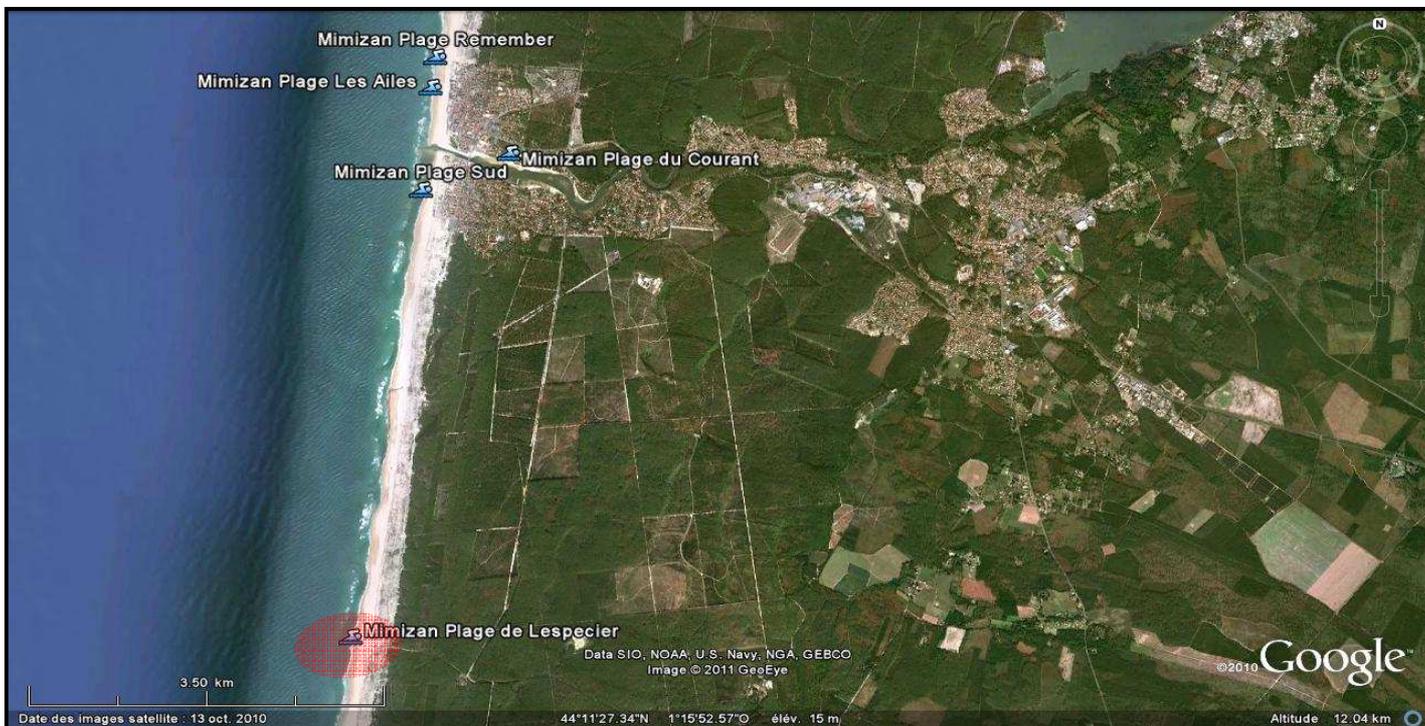
Direction et force du vent du 1er mai au 30 septembre de 2006 à 2010 (Source : Météo France)

En été :

- les vents forts, principalement de secteur Ouest, soufflent en moyenne 10 à 12 % du temps,
- les vents moyens, principalement de secteur Ouest à Nord-ouest, soufflent en moyenne 15 à 20% du temps,
- les vents faibles, majoritairement de secteur Est à Nord-est, soufflent en moyenne 2 % du temps.

Le régime des vents de Mimizan est donc largement dominé par des vents de secteur Ouest - Nord-Ouest. Les vents de secteur Ouest - Nord Ouest ont tendance à rabattre la pollution sur les zones côtières.

Par contre la dynamique des vents est mineure par rapport au courant généré par les vagues. De ce fait dans les conditions où il n'y a pas de vague, la pollution sera rabattue sur la zone de baignade.



Description et aménagement

Périodes de la saison balnéaire	De mi-mai à mi-septembre
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m) *	400 m
Largeur de la plage (m) *	200 m
Superficie de la plage (m ²) *	80000 m ²
Pente moyenne et maximale (m)	2%
Délimitation de la zone de baignade	Drapeaux bleus inclus dans la zone réglementée

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Mise en suspension du substratum sableux par la houle
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Naturelle
Végétation émergée	
Espèce	Flore typique des dunes littorales
Densité	
Végétation immergée	Aucune
Espèce	
Densité	
Description des abords de la plage (occupation du sol)	La Plage de Lespecier se situe au sein de la forêt domaniale de Mimizan, isolée de toute urbanisation.

Usage(s) de l'eau de baignade (baignade, pêche de loisir, activités nautiques...)	Baignade, pêche de loisir, activités nautiques...
Sens de circulation de l'eau	Courant dominant Nord/Sud, plus houle (selon orientation)

Localisation des points de prélèvements (Lambert II) du contrôle sanitaire (ARS)	x = 308507 y = 1913770 <i>Lambert II</i>
---	--

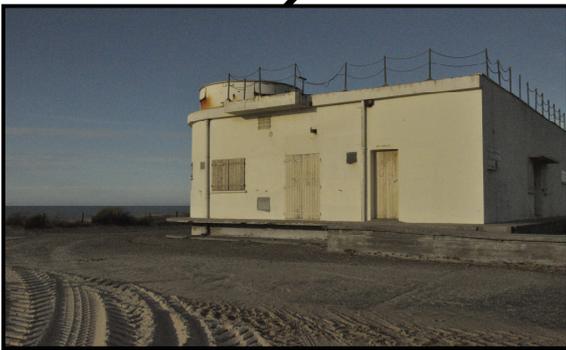
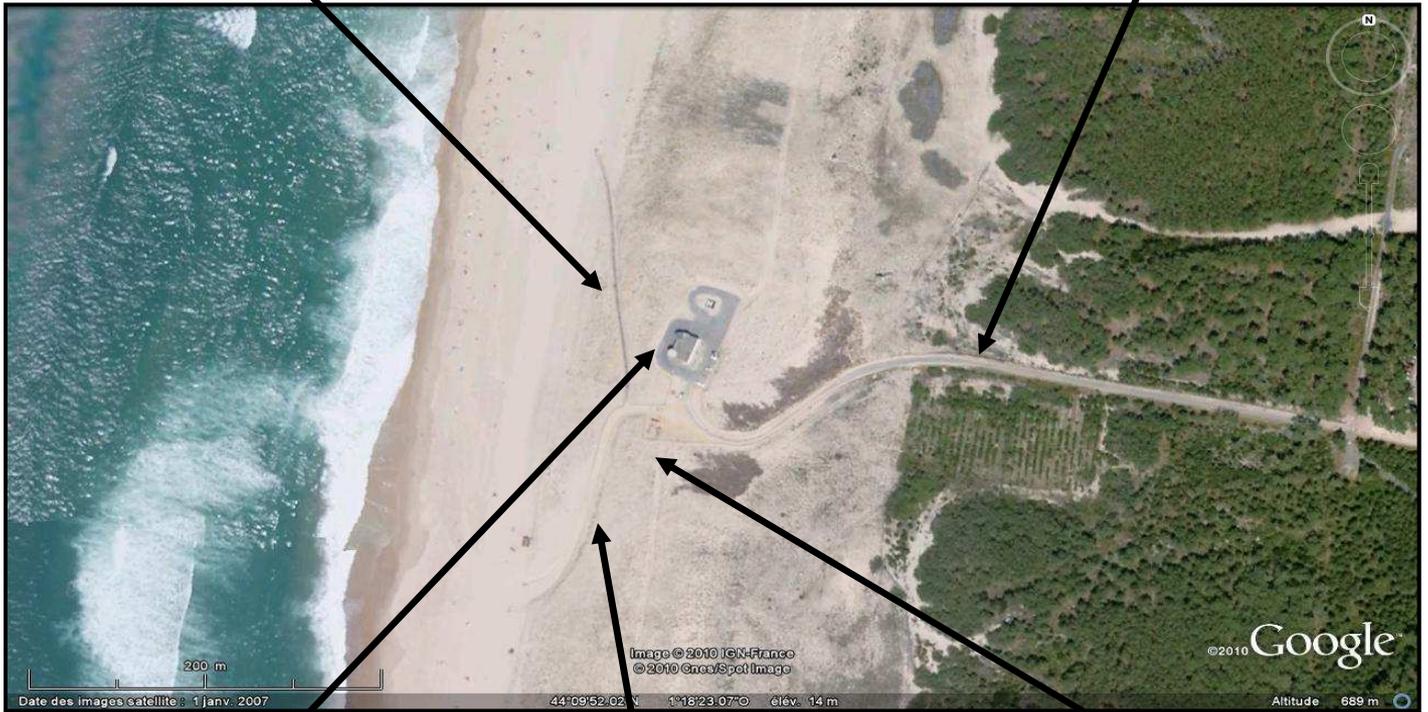
Aménagements et équipements de la plage	Plage et baignade surveillées. Plage équipée de douche, WC, parking, cabine téléphonique, poste de secours et accès handicapé (avec tiralo). Aire de pique nique et de jeux à proximité. Ecole de surf.
Equipements sanitaires	Douches et WC
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Oui

Voix d'accès et zones de stationnement (route, parking, chemin pédestre, bateau)	L'accès se fait par la route de Bias. Parking véhicule et deux roues.
Problèmes d'accès à la baignade	
Accessibilité des animaux	Les chiens sont interdits sur les plages. Néanmoins, il est possible de les promener tenus en laisse, en dehors des zones de baignades et des zones réglementées.

Zone d'affichage	A proximité du poste de secours
------------------	---------------------------------



-  surveillance
-  poste de secours
-  douche
-  toilettes
-  zone d'affichage
-  parking
-  commerces ou restauration
-  accessibilité aux handicapés
-  accessibilité aux animaux
-  animations, activités sportives



Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Description de la zone d'étude

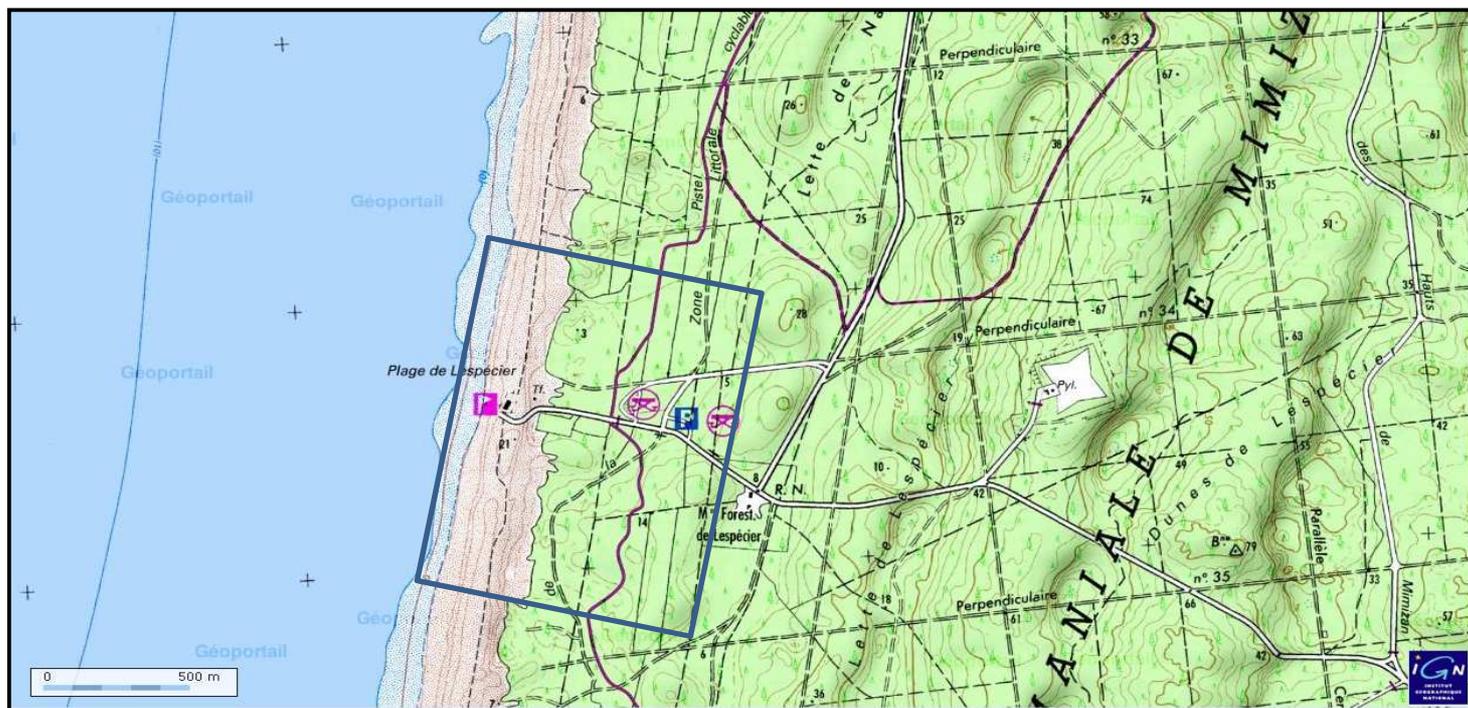
La zone d'étude se situe au sein de la forêt domaniale de Mimizan, à plus de 7 kilomètres des bourgs de Mimizan et de Bias. Elle est isolée de toute urbanisation.

Il est important de signaler qu'un exutoire en mer (ancien rejet de STEP et rejet de Gascogne Paper) se trouve à environ 2,7 km au nord de la Plage de Lespécier. Le Courant de Mimizan se trouve lui à plus de 5 km.

Sans source de pollution avérée, la zone d'étude sera constituée d'une bande de largeur rétro littorale d'un kilomètre.

La situation de la zone de baignade, au sud du Courant de Mimizan, laisse penser que l'exutoire du Courant de Mimizan peut influencer la qualité des eaux de baignade de cette plage. L'influence du Courant de Mimizan, est traitée dans le profil de baignade de type 2 de la Plage du Courant.

Carte représentant la zone d'étude



Caractérisation du réseau hydrographique

La zone d'étude se situe au sud de l'exutoire du Courant de Mimizan. Ce dernier, long de 6,5 km est l'exutoire en mer du bassin versant de la chaîne des étangs littoraux Born et Buch. Il est alimenté par les eaux du Lac d'Aureilhan, mais également, sur sa rive gauche, par un ensemble de cours d'eaux, dont la majorité traverse le bourg de Mimizan.



Le périmètre d'agglomération de Mimizan se situe sur le bassin versant de l'étang d'Aureilhan d'une superficie de 475 km² dont l'exutoire est l'océan, via le Courant de Mimizan.

Sur ce bassin versant, on peut citer les entités hydrographiques suivantes :

* **L'étang d'Aureilhan** : D'une superficie de 340 ha, il s'étend sur près de 3 km d'est en ouest et sur un peu plus de 1,5 km du nord au sud, avec une profondeur ne dépassant pas les 5 m et débouche directement sur l'océan atlantique, via le Courant de Mimizan.

* **Le Courant de Sainte-Eulalie** : Ce dernier creusé au XV^{ème} siècle pour relier les étangs de Parentis-Biscarrosse et d'Aureilhan, s'étend sur près de 11 km et constitue la principale source d'alimentation de l'Etang d'Aureilhan, avec près de 170 millions de m³ déversés par an.

* **Le Canteloup et l'Escource** : Ils se déversent tous les deux dans la partie nord-est de l'Etang d'Aureilhan par 2 exutoires relativement proches. Si la majorité des affluents du Canteloup se trouvent sur sa rive droite, ceux de l'Escource sont sur sa rive gauche, l'espace situé entre les deux étant mal drainé et fortement marécageux. Les caractéristiques physiques et hydrologiques sont comparables.

* **Le Courant de Mimizan** : D'une longueur de près de 7,5 km, il sert d'exutoire à l'Etang d'Aureilhan, en se jetant dans l'océan. Il forme de nombreux méandres pour s'élargir en estuaire à partir de la ville d'hiver, subissant l'influence des marées.

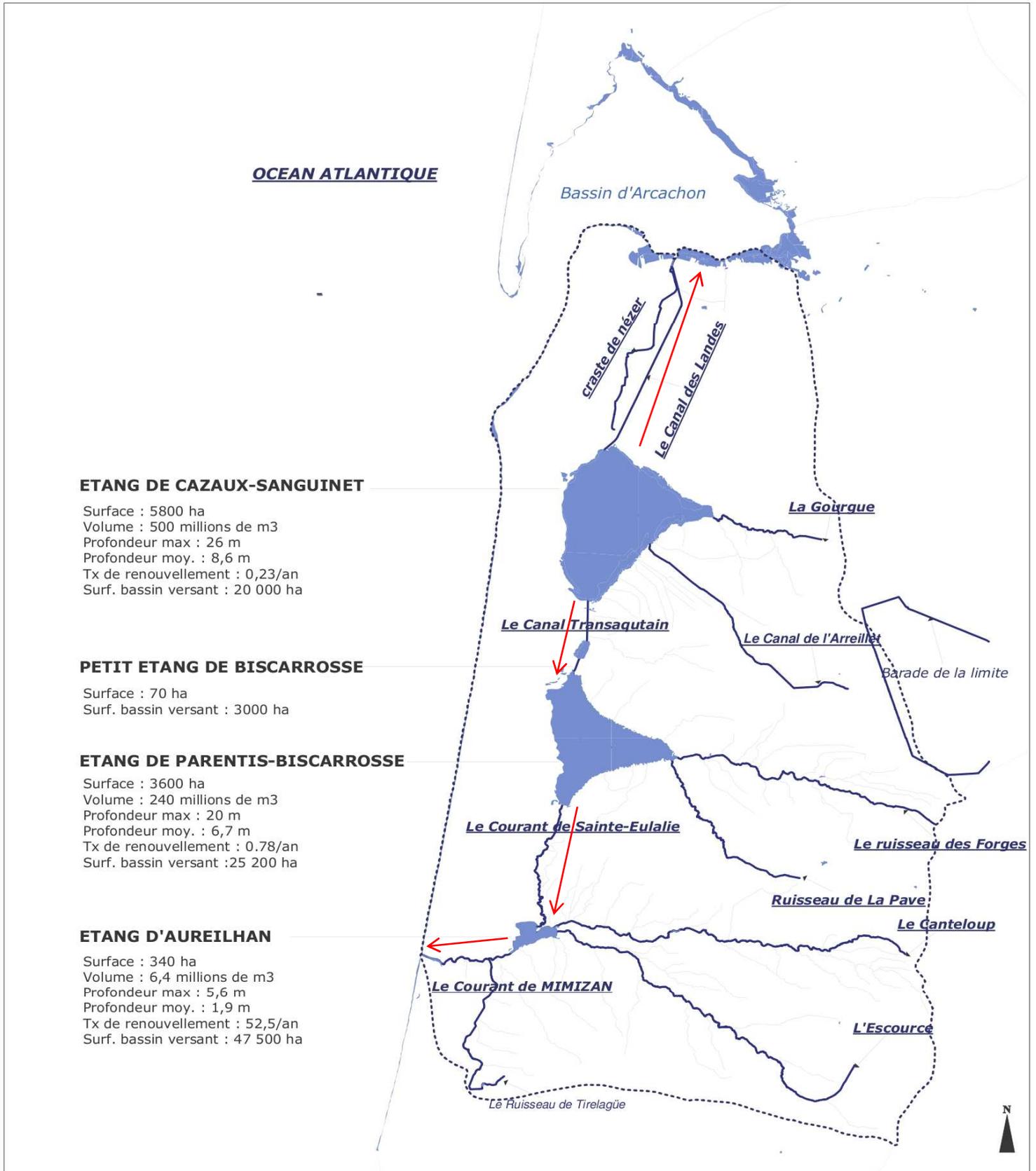
* **Le littoral** : Toute la partie ouest de l'agglomération est bordée par la dune littorale et l'océan atlantique.

* **Les nappes aquifères** : L'aquifère superficiel est constitué de dépôts sableux fluvio-éoliens définis sous la formation du « Sable des Landes » qui reposent sur l'horizon imperméable du toit de la formation d'Onesse. Fortement drainé par le réseau hydrographique, l'écoulement générale s'effectue de l'est vers l'ouest et sa puissance varie d'une cinquantaine à une centaine de mètres. En dessous, se trouve un ensemble aquifère multicouche, induit par la présence de niveaux argileux ou ligniteux de plusieurs mètres d'épaisseur et qui renferme les nappes du Mio-Pio-Quaternaire, composées d'une séquence sablo-graveleuse, avec les formations d'Arengosse, d'Onesse et de Castets.

* Il est à noter également la présence des 2 étangs de la Mailloueyre (petit et grand) au sud de Mimizan – Plage qui couvrent respectivement un et deux hectares et présentent des profondeurs moyennes respectives de 1,10 et 0,80 m.

(Sce : Diagnostic assainissement 2004)

Ci-dessous, une carte présentant le bassin versant des étangs littoraux du Born et Buch. On y retrouve le Courant de Mimizan, dernier cours d'eau avant l'Océan.



ETANG DE CAZAUX-SANGUINET

Surface : 5800 ha
 Volume : 500 millions de m³
 Profondeur max : 26 m
 Profondeur moy. : 8,6 m
 Tx de renouvellement : 0,23/an
 Surf. bassin versant : 20 000 ha

PETIT ETANG DE BISCARROSSE

Surface : 70 ha
 Surf. bassin versant : 3000 ha

ETANG DE PARENTIS-BISCARROSSE

Surface : 3600 ha
 Volume : 240 millions de m³
 Profondeur max : 20 m
 Profondeur moy. : 6,7 m
 Tx de renouvellement : 0.78/an
 Surf. bassin versant : 25 200 ha

ETANG D'AUREILHAN

Surface : 340 ha
 Volume : 6,4 millions de m³
 Profondeur max : 5,6 m
 Profondeur moy. : 1,9 m
 Tx de renouvellement : 52,5/an
 Surf. bassin versant : 47 500 ha

--- Limite du bassin versant hydrographique des étangs littoraux Born et Buch

■ Plans d'eau - Zones humides

→ sens d'écoulement

— Réseau hydrographique principal
 - - - Réseau hydrographique secondaire



Droits et sources : BD Carthage, IGN, Agence de l'eau, CEMAGREF Bordeaux
 Conception réalisation : Syndicat mixte GEOLANDES - Juillet 2006

Le Courant de Mimizan

Exutoire du lac d'Aureilhan, le Courant de Mimizan, est un fleuve côtier landais qui serpente sur plus de 7 km de long. Il est également, indirectement, le déversoir des trois lacs du Nord des Landes. Véritable frontière naturelle, il délimite les secteurs Nord et Sud de la commune. Il prend naissance au niveau de la passerelle de Gombaut, à hauteur de l'étang d'Aureilhan, puis est enjambé successivement par le pont de Vigon, le pont Rouge, le pont des Trounques et enfin le pont de la plage. Deux digues construites par l'homme dictent son tracé. Mais l'érosion marine ne ménage pas toujours les infrastructures et le Courant fait encore l'objet d'une surveillance accrue.

Mimizan est intégrée dans une communauté de communes dont la superficie du bassin versant est de 1500 km² (40 000 habitants). Les communes sont au nombre de 5 : Aureilhan, Bias, Mimizan, Pontenx les Forges et Saint Paul en Born.

Le réseau hydrographique est constitué de trois plans d'eau interconnectés, avec un seul exutoire à l'océan.

Le débit du Courant de Mimizan fluctue entre les périodes d'étiage et de crue entre 2 à plus de 50 à 70 m³/s (crue de 1988). Le module annuel est de l'ordre de 13 m³/s. Il est à noter qu'il est directement influencé par la marée qui remonte jusqu'à 5 km en amont de l'embouchure.

Le Courant de Mimizan présente une qualité physico-chimique satisfaisante hormis pour certains paramètres (DCO, Oxygène dissous) qui a conduit l'Agence de l'Eau à le classer en qualité passable et une sensibilité assez nette face aux risques d'eutrophisation qui, compte tenu du gradient courantologique lié aux marées reste plus importante dans les zones de basses eaux : au niveau des méandres du Courant, où le brassage est moins fort.

(sce : diagnostic assainissement - 2004)

Un diagnostic du Courant de Mimizan a été réalisé par le Conseil Général des Landes en 2008. Il en ressort plusieurs éléments :

* plusieurs indicateurs montrent que les affluents rive gauche du Courant de Mimizan sont largement impactés par les zones urbaines qu'ils traversent.

* un suivi des débits a indiqué que la charge bactérienne totale apportée par les affluents rive gauche du Courant ne semble pas être la source de pollution principale responsable de la dégradation de la qualité de l'eau au niveau de la plage du Courant.

* la différence de débit entre le Courant et ses affluents semble suffisamment importante pour permettre une vaste dilution de la pollution apportée par ces petits cours d'eau.

* des dégradations ont été détectées sur le Courant lui-même lors de plusieurs campagnes et selon différents paramètres. Ceci confirme l'existence de sources de pollution autres que celle apportée par les affluents précédemment cités.

L'ensemble des résultats conforte l'idée que la qualité de l'eau des ruisseaux est influencée par la commune, mais aussi que c'est une pollution à sources multiples. Bien qu'important, l'apport des ruisseaux de Tirelagüe et Notre-Dame n'est pas suffisant pour expliquer les pollutions bactériologiques situées plus à l'aval dans le Courant.

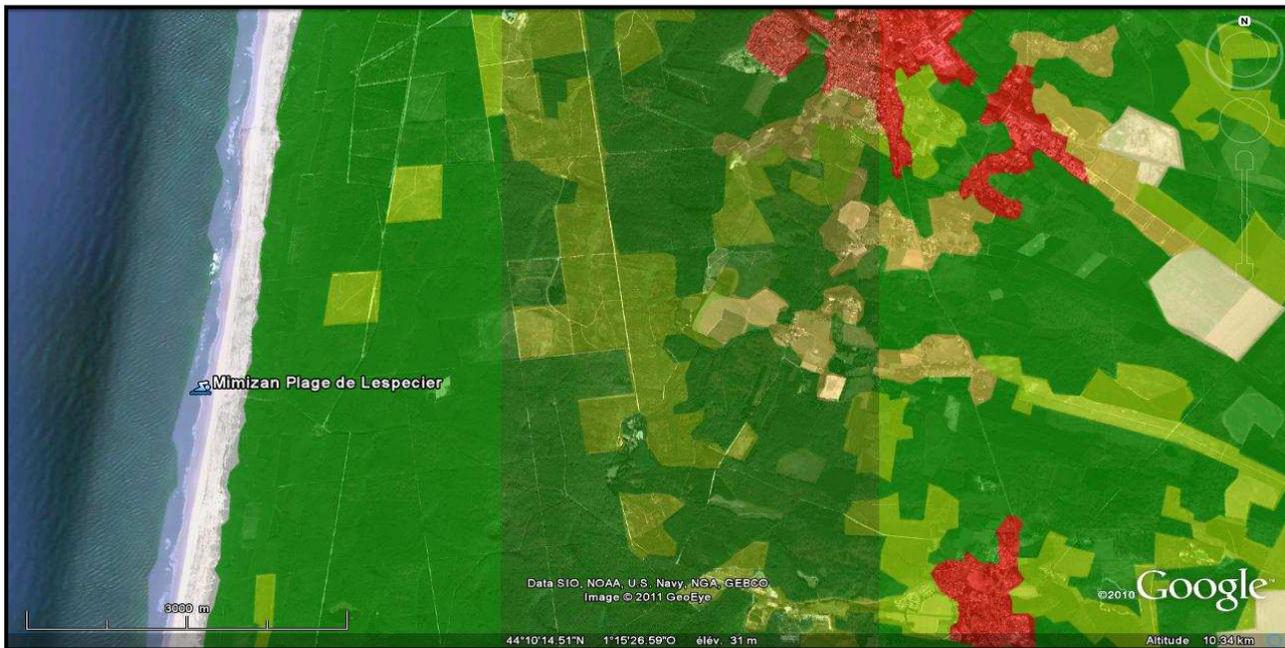
Source (L'étude menée par le CG 40 en Novembre 2008 et le projet tutoré de la licence professionnelle « Ressource et qualité de l'eau dans l'environnement »)

Plus d'informations sont disponibles sur le profil de baignade de type 2 concernant la Plage du Courant.

Géologie et pédologie

La perméabilité d'un sol est fonction de sa nature géologique et donc du type de roche. Les sols perméables permettront l'infiltration d'eau dans le sol créant une nappe. Les sols imperméables favoriseront le ruissellement des eaux de précipitations vers les cours d'eau, augmentant leur débit.

Ainsi, la nature sableuse du sous-sol du périmètre d'étude favorise l'infiltration d'eau dans le sol (caractère perméable).

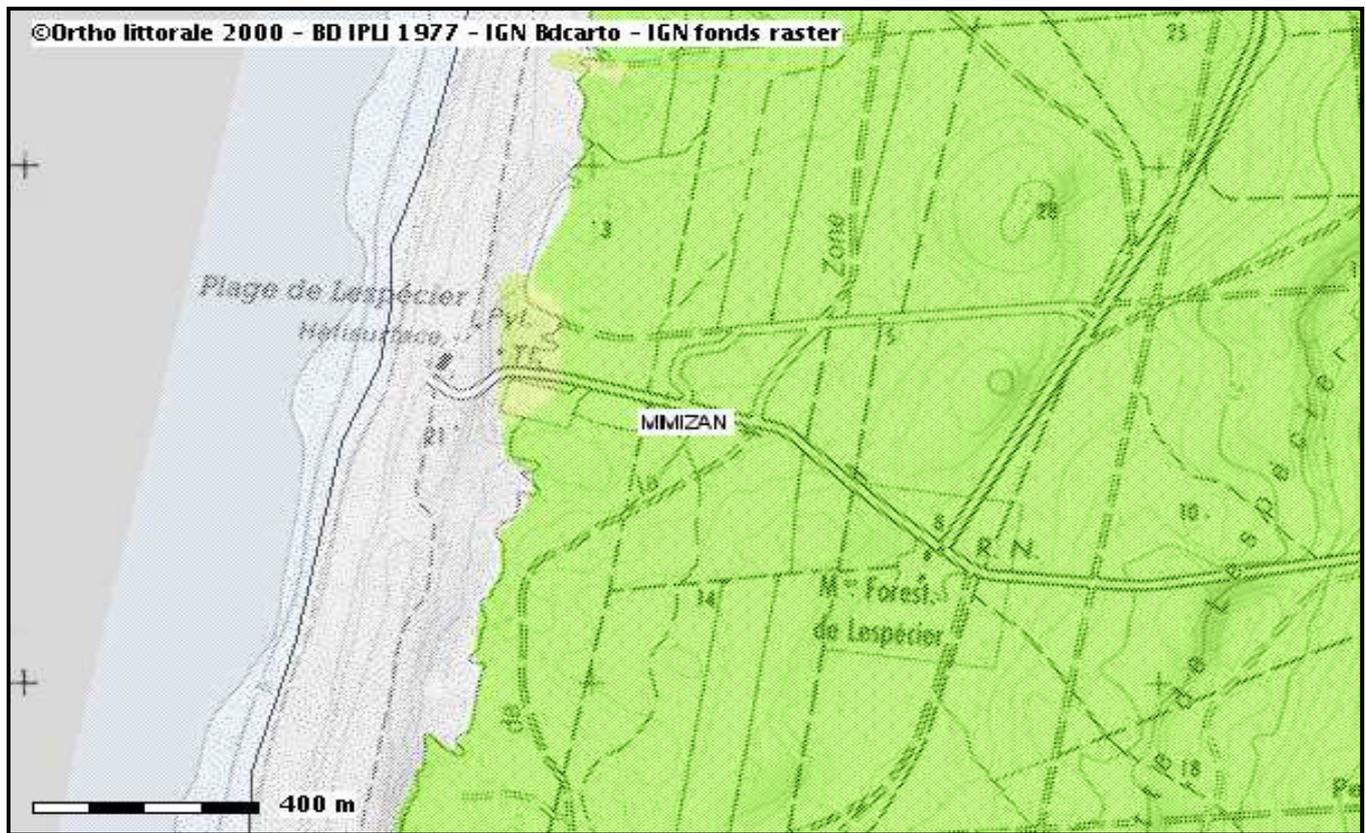


Corine Land Cover France

1 Territoires artificialisés
11 Zones urbanisées
111 Tissu urbain continu
112 Tissu urbain discontinu
12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
121 Zones industrielles et commerciales
122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
123 Zones portuaires
124 Aéroports
13 Mines, décharges et chantiers
131 Extraction de matériaux
132 Décharges
133 Chantiers
14 Espaces verts artificialisés, non agricoles
141 Espaces verts urbains
142 Equipements sportifs et de loisirs
2 Territoires agricoles
21 Terres arables
211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
212 Périmètres irrigués en permanence
213 Rizières
22 Cultures permanentes
221 Vignobles
222 Vergers et petits fruits
223 Oliveraies
23 Prairies
231 Prairies
24 Zones agricoles hétérogènes
241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
244 Territoires agro-forestiers
3 Forêts et milieux semi-naturels
31 Forêts
311 Forêts de feuillus
312 Forêts de conifères
313 Forêts mélangées
32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
321 Pelouses et pâturages naturels
322 Landes et broussailles
323 Végétation sclérophylle
324 Forêt et végétation arbustive en mutation
33 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
331 Plages, dunes et sable
332 Roches nues
333 Végétation clairsemée
334 Zones incendiées
335 Glaciers et neiges éternelles
4 Zones humides
41 Zones humides intérieures
411 Marais intérieurs
412 Tourbières
42 Zones humides maritimes
421 Marais maritimes
422 Marais salants
423 Zones intertidales
5 Surfaces en eau
51 Eaux continentales
511 Cours et voies d'eau
512 Plans d'eau
52 Eaux maritimes
521 Lagunes littorales
522 Estuaires
523 Mers et océans

En terme d'occupation des sols, on retrouve sur la carte ci-dessus :

- Essentiellement des zones de forêts,
- des zones urbanisées : les bourgs et zones urbanisées de Mimizan et Bias à plusieurs kilomètres de la zone d'étude,
- des zones industrielles et commerciales : Gascogne Paper au nord est de la zone d'étude,
- quelques zones agricoles à l'Est de la zone d'étude.



IPLI 1977 selon nomenclature Corine Land Cover



Données sur la qualité de l'eau

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site <http://baignades.sante.gouv.fr> rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Valeurs les plus élevées des dernières années.

Date	EC	Date	EI
03/08/04	398	19/08/08	94
10/07/01	126	11/09/01	77
18/07/11	94	27/08/02	61
12/09/00	77	12/09/00	61
19/08/09	61		
07/08/07	61		
17/07/07	61		
02/08/05	61		
07/07/10	46		
26/08/09	46		

Paramètres	Valeur guide	Valeur impérative
EC (UFC/100 ml)	100	2000
EI (UFC/100 ml)	100	-

Bilan 2011 du contrôle sanitaire

	Nbre	%	
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	10	100	
Nombre de recontrôle			
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

	Nbre	%	
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre	120	100	
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	2	1,7
	Entérocoques	0	0,0
	Total	2	0,8
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Date	EC	Date	EI
21/08/09	301	18/08/11	24196
10/08/09	146	07/07/08	14136
11/08/10	63	14/07/11	5748
16/07/08	52	06/08/10	4884
24/07/09	41	16/08/10	512
04/08/08	41	21/07/11	441
01/08/08	41	23/08/10	414
		07/07/10	367
		20/08/10	359
		28/07/11	328
		23/07/10	316
		05/07/10	201
		18/08/10	175
		09/07/10	168
		21/08/09	160
		14/07/10	119
		07/07/11	106
		17/08/09	86
		24/07/09	73
		22/08/08	63
Seuils AFSSET		Seuils autocontrôle 2010	
EC (UFC/100 ml)	1000	EC (UFC/100 ml)	1000
EI (UFC/100 ml)	370	EI (UFC/100 ml)	2000

Bilan 2011 de l'autocontrôle

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		10	100
Nombre de recontrôle			
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	5	50,0
	Total	5	25,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	2	20,0
	Total	2	10,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	30,0
	Total	3	15,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan de l'autocontrôle depuis 2006

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		84	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	2	2,4
	Entérocoques	17	20,2
	Total	19	11,3
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	4	4,8
	Total	4	2,4
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	7	8,3
	Total	7	4,2

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade. En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats analytiques du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Episodes d'invasion de méduses

Episodes de formation de dépôts abondants et de mousses

Aucun recensé

La provenance des déchets qui s'échouent sur le littoral est la suivante :

- importants volumes de bois issus de l'Adour et des rivières et courants des côtes cantabrique et aquitaine,
- déchets ménagers issus du nord de l'Espagne notamment déversés dans des décharges en bordure de rivière,
- déchets liés aux activités de la pêche dans le Golf de Gascogne (filets, caisses, etc.),
- déchets ménagers rejetés par tous les bateaux,
- cadavres d'animaux marins et autres,
- déchets issus de la fréquentation estivale.

Transparence de l'eau et facteurs qui l'influencent

La Transparence Secchi est > 1.

Les mouvements de houle et de marée sur le substratum sableux sont les facteurs influençant la transparence de l'eau.

Bilan sanitaire

Depuis 2000, dans le cadre du contrôle sanitaire, la valeur guide a été dépassée seulement 2 fois. La valeur impérative n'a jamais été atteinte.

En ce qui concerne l'autocontrôle, depuis 2008, la valeur guide a été dépassée 19 fois, dont 17 fois en entérocoques. Les seuils de l'AFSSET ont été dépassés 7 fois, uniquement en entérocoques (cf. tableau ci-après).

Il est important de signaler deux choses :

- * la différence entre les résultats du contrôle sanitaire (aucun dépassement) et de l'autocontrôle,
- * le fait que la quasi intégralité des mauvais résultats soit liée à des mesures en entérocoques.

Certaines études montrent que la sensibilité aux entérocoques peut mettre en évidence une pollution de type animale.

Un point avec le laboratoire départemental d'analyses et la commune est à faire en ce sens.

Date	Entérocoques
18/08/11	24196
07/07/08	14136
14/07/11	5748
06/08/10	4884
16/08/10	512
21/07/11	441
23/08/10	414

Les 7 dépassements de valeur depuis 2008. Elles concernent uniquement les entérocoques.

Bilan 2011

Depuis 2000, dans le cadre du contrôle sanitaire, la valeur guide a été jamais été dépassée.

En ce qui concerne l'autocontrôle, la valeur guide a été dépassée 5 fois, en entérocoques.

Les seuils de l'AFSSET ont été dépassés 3 fois, uniquement en entérocoques.

Le 18/08/2011 une valeur de 24196 UFC/100 mL a été recensée. Le lendemain la valeur était redevenue inférieure au seuil minimal de détection. Un fiche action a été rédigée, mais aucune cause n'a été avancée .

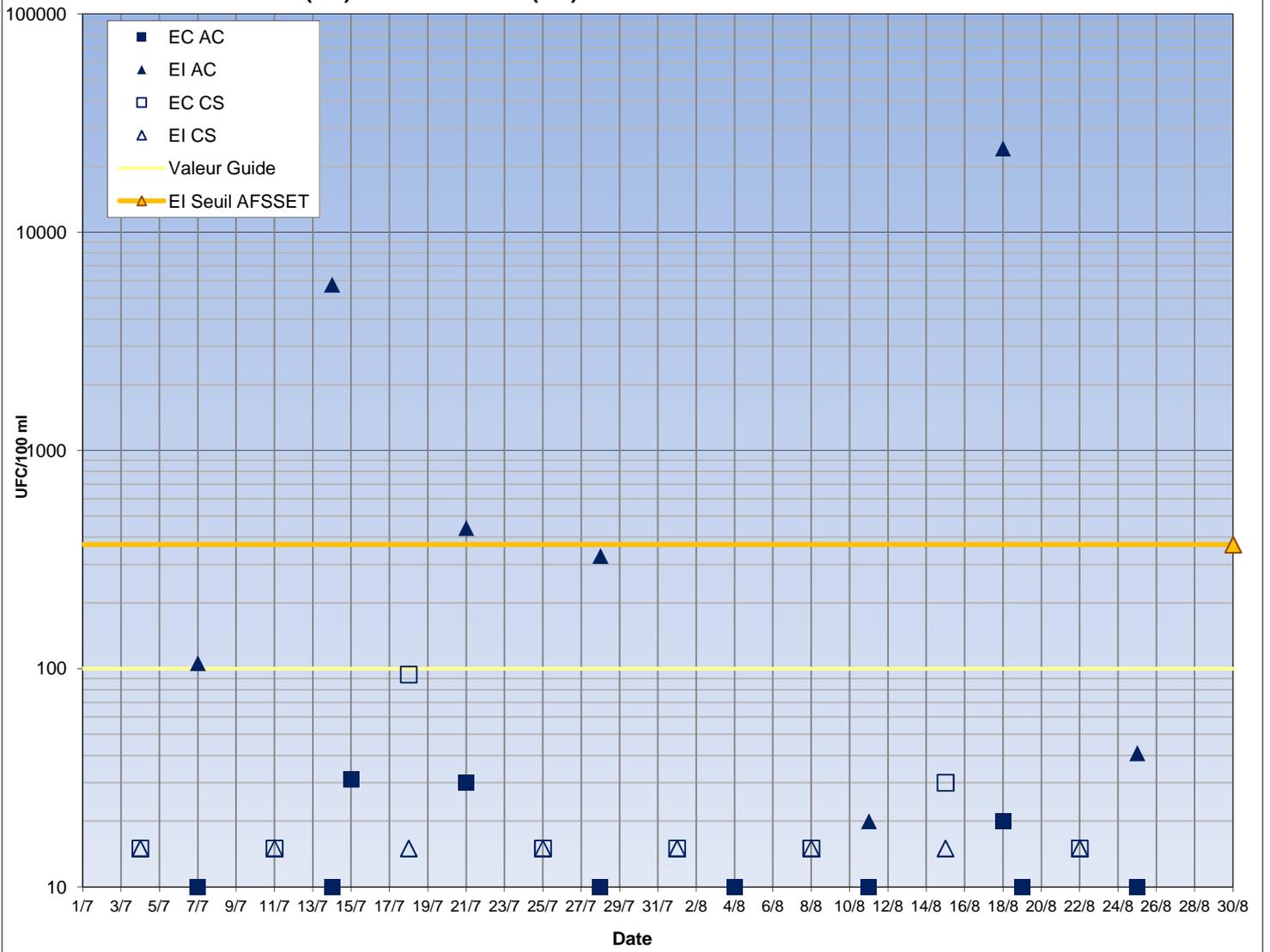
Ainsi, on retrouve les mêmes conclusions que le bilan général à savoir des dépassements uniquement en entérocoques, bien que la valeur guide avait été dépassée 10 fois lors de l'autocontrôle.

Comparaison avec l'année précédente

On remarque une augmentation des pourcentages de non conformités par rapport à l'année précédente.

		2011	%	2010	%
Nombre de prélèvements		10	100	24	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006					
Nombre de résultats > Valeur Guide	E. coli	0	0,0	0	0,0
	Entérocoques	5	50,0	10	41,7
	Total	5	25,0	10	20,8
Nombre de résultats > Valeur impérative	E. coli	0	0,0	0	0,0
	Entérocoques	2	20,0	1	4,2
	Total	2	10,0	1	2,1
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET					
Nombre de résultats > Seuils AFSSET	E. coli	0	0,0	0	0,0
	Entérocoques	3	30,0	3	12,5
	Total	3	15,0	3	6,3

Contrôle sanitaire (CS) et autocontrôle (AC) 2011



Inventaire des sources de pollution

Sources de pollution présentes sur la zone d'étude

(ponctuelles, diffuses, canalisées, temporaires ou permanentes)

La zone de baignade se situe à plus de 5 km au sud du Courant de Mimizan.

Si le risque de pollution liée au Courant de Mimizan reste présent, la distance séparant la zone de baignade et le Courant de Mimizan semble suffisamment grande pour en minimiser l'impact.

L'influence du Courant de Mimizan est détaillée dans le profil de baignade de type 2 de la Plage du Courant.

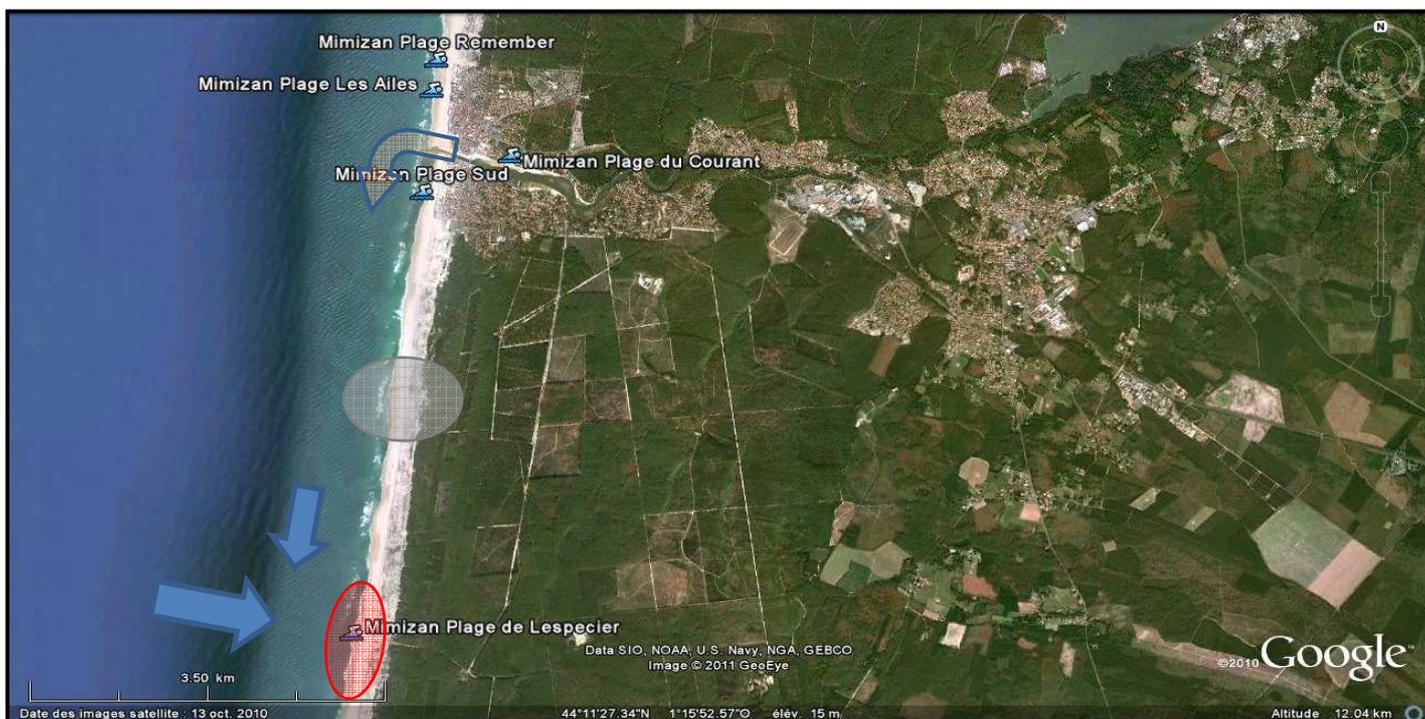
L'exutoire en mer de Gascogne Paper (ancien rejet de STEP) se trouve à environ 2,75 km au nord de la zone de baignade.

Il semblerait que cet exutoire ne rejette aucune pollution bactériologique ce qui ne signifie pas qu'aucun autre type de pollution, non détectable par les méthodes d'analyses "baignades" ne soit dispersé dans le milieu influençant ainsi la qualité au sens large des eaux de la zone de baignade.

Sur la délimitation de la zone d'étude telle qu'elle a été définie précédemment, aucune source de pollution n'a été recensée.

Hormis les valeurs parfois élevées en entérocoques recensées uniquement dans le cadre de l'autocontrôle, les résultats sanitaires sur cette plage sont globalement bons.

Une étude est en cours de réflexion sur l'origine environnementale (rejet de Gascogne Paper, animaux... ?) ou analytique (sensibilité de la méthode Enterolert-E) de ces dépassements.



-  **zone de baignade**
-  **Pollution maritime : échouage de bateaux, d'animaux, de macrodéchets, dégazage...**
-  **Pollution liée aux apports via le Courant de Mimizan (Cf. Profil de baignade de la Plage du Courant).**
-  **Exutoire Gascogne Paper**

Contexte

Le Service de l'eau et de l'assainissement est un service de la Communauté de Communes de Mimizan. La Communauté de Communes de Mimizan exploite en régie directe, avec autonomie financière, le service de l'eau, le service de l'assainissement et le service public de l'assainissement non collectif. Les communes d'Aureilhan, Bias, Mimizan, Pontenx-les-Forges et Saint-Paul-en-Born lui ont transféré leurs compétences en matière d'eau et d'assainissement.

Le Service de l'assainissement a réalisé le zonage de l'assainissement qui permet de définir les zones desservies par l'assainissement collectif et les zones où devront être installés des assainissements individuels. Une enquête publique a eu lieu du 23 juin au 28 juillet 2004. Suite à ce zonage, conformément à la loi sur l'eau de 1992, la Communauté de Communes a créé le service public d'assainissement non collectif SPANC dont la gestion se fait en régie. Ce service est effectif depuis le 1er janvier 2006.

Ce service peut être divisé en trois parties qui sont :

* La distribution d'eau potable.

* L'assainissement collectif : plus de 90% des habitations de la Communauté de Communes de Mimizan sont desservies par l'assainissement collectif. Le service assainissement compte 6700 abonnés.

Il comprend :

- Plus de 140 km de réseau d'assainissement, réseau séparatif n'acceptant que les eaux usées mais pas les eaux pluviales.
- 800 000 m³/an d'eaux usées sont collectés puis traités.
- 1 station d'épuration d'une capacité de traitement de 50 000 équivalents habitants, située à Mimizan Plage, traite les eaux usées.
- 11 bassins d'infiltration de 700m² chacun reçoivent les eaux issues du traitement.
- 5 000 m³/jour d'eaux usées sont traités en été et 1 500 m³/jour en hiver.
- 1 700 tonnes de boues sont produites par an.

Le dispositif d'infiltration de la station d'épuration a permis d'arrêter le rejet en mer des eaux traitées depuis l'été 98. Le traitement des eaux usées produit des boues qu'il faut traiter. La compétence pour l'élimination des boues a été transférée au SYDEC (syndicat départemental) qui assure le transport et la réalisation d'un compost au centre Thalie à Campet-Lamolère.

* L'assainissement non collectif : 492 habitations possèdent un assainissement non collectif.

Collecte des eaux usées et pluviales

Le réseau de collecte, de la commune de Mimizan et de Bias (périmètre éloigné, Figure 23), est de type séparatif d'une longueur de 123 km, dont 24 km avec refoulement et 98 km en réseau gravitaire. On compte actuellement 17 postes de relèvement gérés par le service d'assainissement sur ce réseau (Rapport annuel, 2009).

	Mimizan	Bias
Réseau gravitaire en ml	90 843	7 976
Réseau de refoulement en ml	21 238	3 581
Postes de relevages	15	2

Nombre de postes de relevage (Source : Communauté de commune de Mimizan)

Les communes de Mimizan et Bias, périmètre éloigné, intéresse l'étude de la qualité de la zone de baignade de la plage Pont du Courant, et par extension ceux des autres plages de Mimizan. Tous les ouvrages tels que les trop-pleins (TP) de poste de relevage (PR) et la station d'épuration impactent indirectement la plage Pont du Courant par l'intermédiaire du cours d'eau le Courant et ses affluents.

Les rejets de la STEP se font dans le Courant.

Le service assainissement compte 6700 abonnés.

En 2009, 54 certificats de conformités d'installations sanitaires intérieures ont été délivrés. Ces dossiers concernent la réalisation d'un branchement neuf ou la modification des installations déjà existantes. De plus, 55 attestations de raccordements au réseau d'assainissement collectif lors de ventes de logements ont été délivrées (Rapport annuel, 2009).

Rejets via le réseau d'eaux usées

Le réseau des communes de Bias, et de Mimizan, est de type séparatif. Les effluents sont essentiellement de types domestiques issus d'une population de 7622 usagers (dont 90% sont assujettis à l'assainissement collectif). Le réseau assainissement de ces deux communes comporte 17 postes de relèvement (PR). Ces PR permettent aux effluents bruts de transiter gravitairement et par refoulement jusqu'à la station de traitement de Mimizan.

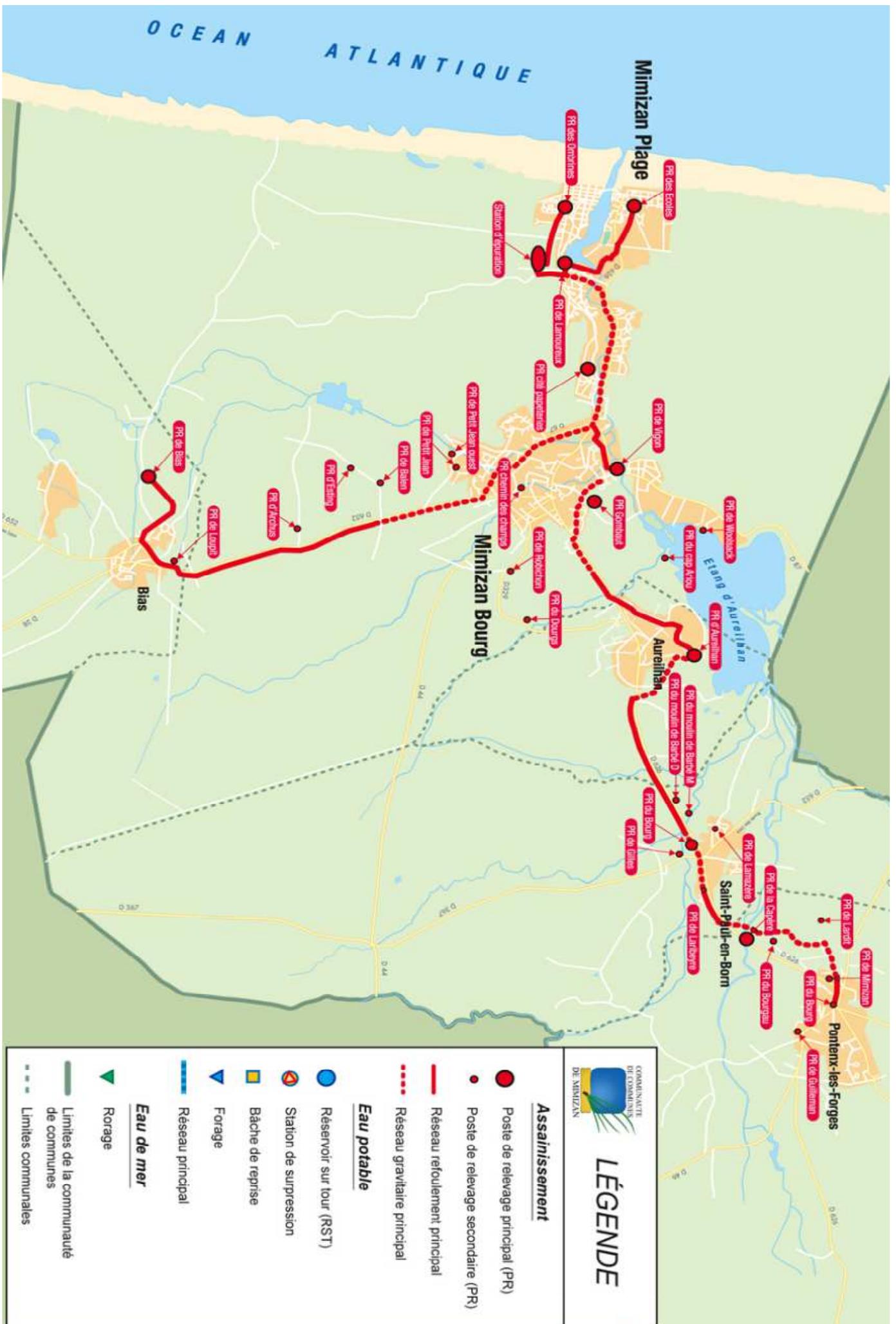
A l'échelle du transit principal, il peut être dénombré 5 postes pouvant être considérés comme principaux (charge organique importante) dans l'architecture du réseau, sans oublier le poste particulier du camping Marina-Landes. Ce poste particulier représente près de 6% du flux total collecté.

Tous ces postes de relèvement sont équipés de télésurveillance et d'une poire de niveau avec une sonde permettant la mesure d'un niveau haut dans la bêche.

De plus chaque poste est équipé d'un groupe électrogène à démarrage automatique.

Les postes de relèvement rejettent uniquement que dans le cas d'une mise en charge du réseau ou d'un dysfonctionnement (réseau séparatif).

Le poste de Vigon est mal dimensionné pour faire face aux périodes de pointe court terme et long terme (Travaux prévu en 2011).



Réseau d'assainissement de la commune de Mimizan (Source : Communauté de commune de Mimizan)

Postes de refoulement

Les 8 postes de refoulement principaux, classés selon l'importance du flux collecté sont les suivants :

- MIMIZAN « LAMOUREUX » (PR N°2) : il permet de collecter 67,25% des branchements et 70,48% du flux polluant.
- MIMIZAN « VIGON » (PR N°4) : il permet de collecter 40,27% des branchements et 42,16% du flux polluant.
- « AUREILHAN » (PR N°9) : il permet de collecter 16,63% des branchements et 22,81% du flux polluant.
- MIMIZAN « ECOLE » (PR N°3) : il permet de collecter 14,54% des branchements et 12,27% du flux polluant.
- MIMIZAN « LES OMBRINES » (PR N°1) : il permet de collecter 18,19% des branchements et 11,26% du flux polluant.
- SAINT-PAUL-EN-BORN « BOURG » (PR N°10) : il permet de collecter 10,34% des branchements et 6,69% du flux polluant.
- BIAS (PR N°8) : il permet de collecter 3,51% des branchements et 6,42% du flux polluant.
- PONTENX-LES-FORGES « LA CHAPELLE » (PR N°16) : il permet de collecter 6,70% des branchements et 4,06% du flux polluant.

Enfin, le poste particulier du camping Marina-Landes représente près de 6% du flux total collecté.

A noter que le poste de MIMIZAN « ECOLE » (PR N°3) est en injection sur la conduite de refoulement du poste de MIMIZAN « LAMOUREUX » (PR N°2) et que le poste spécifique au camping Marina Landes est en injection sur la conduite de refoulement du poste de MIMIZAN « LES OMBRINES » (PR N°1). Ces injections ont été découvertes en cours d'étude, après la campagne de mesures « haute saison ».

Les rejets par les trop-pleins ne peuvent être à-priori qu'intempestifs et provenir d'un dysfonctionnement du poste concerné.

4 postes rejettent leurs trop-pleins dans LE COURANT :

- MIMIZAN « LAMOUREUX » (PR N°2),
- MIMIZAN « VIGON » (PR N°4),
- MIMIZAN « ECOLE » (PR N°3),
- MIMIZAN « LES OMBRINES » (PR N°1).

1 poste rejette à-priori son trop-plein dans L'ETANG D'AUREILHAN : AUREILHAN (PR N°9).

Les autres postes rejettent dans les fossés ou ruisseaux les plus proches : SAINT-PAUL-EN-BORN « BOURG » (PR N°10), BIAS (PR N°8), PONTENX-LES-FORGES « LA CHAPELLE » (PR N°16).

Il existe entre autre 8 autres postes qui peuvent être considérés comme secondaires dans l'architecture générale du réseau :

- o MIMIZAN « ESTING » (PR N°5)
- o MIMIZAN « BALEN » (PR N°6)
- o MIMIZAN « ARCHUS » (PR N°7)
- o SAINT-PAUL-EN-BORN « GILLES » (PR N°11)
- o SAINT-PAUL-EN-BORN « RIBEYRE » (PR N°12)
- o SAINT-PAUL-EN-BORN « LAMAZERE » (PR N°13)
- o PONTENX-LES-FORGES « GUILLEMAN » (PR N°14)
- o PONTENX-LES-FORGES « BOURG » (PR N°15)

L'ensemble de ces postes rejettent dans les ruisseaux, fossés ou réseau pluvial les plus proches.

Les déversoirs d'orage

Hormis les trop-pleins des postes de refoulement, il n'a pas été précisé la présence de déversoirs d'orage spécifiques sur le réseau, hormis celui de l'avenue MERIC en amont de la voie SNCF qui rejette dans le ruisseau de TIRELAGUE et concerne le bassin de collecte de Mimizan Bourg Sud : LES PYRAMIDES et le Sud de la RD 626 y compris BIAS.

(Sce : diagnostic assainissement - 2004)

N° Poste et désignation	Commune	Pompage	Caractéristiques du rejet du trop-plein				Estimation théorique du flux de pollution organique				
			Nombre de pompes	Milieu récepteur	Localisation du Trop-Plein	Période du rejet	Régime du rejet	Basse saison		Haute saison	
							En éq-hab	En kg DBO5j	En éq-hab	En kg DBO5j	
PR N°1	DES OMBRINES	MIMIZAN (plage Sud)	2	LE COURANT	Regard amont	Dysfonctionnements du poste	Autorisation	1 481	89	4 547	273
PR N°2	LAMOUREUX	MIMIZAN (plage Sud)	3	LE COURANT	Regard amont (diapet)	Dysfonctionnements du poste	Autorisation	6 012	361	28 466	1 708
PR N°3	ECOLE	MIMIZAN (plage Nord)	2	LE COURANT	Cuve et via Réseau d'Eaux pluviales	Dysfonctionnements du poste	Autorisation	1 155	71	4 956	297
PR N°4	VIGON	MIMIZAN (Bourg)	2	LE COURANT	Cuve	Dysfonctionnements du poste	Autorisation	3 721	223	17 028	1 022
PR N°5	ESTING	MIMIZAN	2	Ruisseau dit "Craste du Crastou"	Regard amont	Dysfonctionnements du poste					
PR N°6	BALEN	MIMIZAN	2	Fossé		Dysfonctionnements du poste					
PR N°7	ARCHUS	MIMIZAN	2	Fossé	Regard amont	Dysfonctionnements du poste					
PR N°8	BIAS	BIAS	2	Fossé	Regard amont	Dysfonctionnements du poste	Autorisation	378	23	2 592	156

Listes des principaux postes de relèvement (Source : CCM, 2011)

Les siphons

Il existe 3 siphons (Hydraulique Environnement Aquitaine, Février 2004):

- Deux pour le passage du Courant :

Un passage par 2 canalisations pour reprendre une partie du Parc d'Hiver et le camping de la plage

Un passage par 3 canalisations en amont du Pont des Trounques qui permet la collecte des eaux usées venant du poste de Vignon et Bias ;

- Un pour le passage du ruisseau « Notre Dame », situé rue des 3 pignes.

Dans le cadre du profil de baignade de la Plage du Courant, 3 PR ont été identifiés dans le périmètre immédiat (PR Ombrines, Ecole, Lamoureux) et 17 sur le périmètre éloigné.

Ces PR, dans le cas où ils déversent (panne ou dysfonctionnement), peuvent impacter directement la plage Pont du Courant et indirectement les autres plages de Mimizan.

La station d'épuration

Une station d'épuration d'une capacité de traitement de 45 000 équivalents habitants, située à Mimizan Plage, traite les eaux usées des communes de la CCM (1 million de m³/an d'eaux usées sont collectés puis traités). La capacité sera portée à 56 000 équivalents habitants (travaux prévu fin saison 2012 début saison 2013).

La station d'épuration compte 17 bassins d'infiltration de 700m² chacun recevant les eaux issues du traitement.

En moyenne 4265 m³/jour d'eaux usées sont traités en été et 2356 m³/jour en hiver avec 202.63 tonnes de boues produites de matières sèches par an (Rapport annuel, 2009).

Le dispositif d'infiltration de la station d'épuration a permis d'arrêter le rejet en mer des eaux traitées depuis l'été 1998. La compétence pour l'élimination des boues a été transférée au SYDEC (syndicat départemental) qui assure le transport et la réalisation d'un compost au centre Thalie à Campet-Lamolère.

Le contrôle des rejets est réalisé par le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Epuration). Un prélèvement par mois est réalisé sur les effluents entrant et sortant de la station d'épuration pour la période comprise entre septembre et juin et un prélèvement par semaine pendant les mois de juillet et août.

La STEP fonctionne sur le principe des boues activées avec aération fines bulles. Etant donné la variation de la quantité des effluents à traiter suivant les saisons on procède à deux types de fonctionnement un l'été et l'autre hiver.

L'efficacité de la station permet de délivrer des rejets de qualité satisfaisante, les rendements et les concentrations en sortie de station sont conforme aux normes en vigueur (sauf pour l'azote mais la station est en cours de traitement).





● STEP



Rejet de la STEP (ancien) et de Gascogne Paper

Les eaux claires parasites

Une eau parasite est une eau qui transite dans un réseau d'assainissement non conçu pour la recevoir. Ce terme est utilisé pour désigner une eau claire (généralement très peu polluée), introduite dans un système d'assainissement unitaire ou séparatif (Eaux claires parasites ou ECP), on parle alors d'intrusion d'eaux claires parasites.

L'origine des eaux parasites est multiple : infiltration diffuse de la nappe, intrusions d'eaux pluviales dans un réseau d'assainissement "eaux usées", liées à la collecte de ruisseaux.

Les eaux claires parasites constituent un problème important du fonctionnement des systèmes d'assainissement.

* En temps sec

En nappe basse (haute saison) les débits d'Eaux Claires Parasites sont faibles puisque, globalement, ces dernières représentent sur la station d'épuration un volume de 466 m³/j, soit près de 10% du volume total entrant.

En nappe haute (basse saison) les débits d'Eaux Claires Parasites sont importants puisque, globalement, ces dernières représentent sur la station d'épuration un volume de 1.033 m³/j, soit près de 57% du volume total entrant.

* En temps de pluie

En basse saison et nappe haute, en entrée de la station, les volumes augmentent de 797 à 3 233 m³/j, soit une augmentation de 51 à 209%.

En période de haute saison et nappe basse, en entrée de la station, les volumes augmentent de 129 m³/j, soit une augmentation de 2,71%.

Assainissement non collectif

Les dispositifs d'ANC non conformes représentent un risque bactériologique des eaux notamment s'ils se trouvent près d'un ruisseau se jetant à proximité de la zone de baignade. 122 habitations possèdent un assainissement non collectif sur le périmètre éloigné (Rapport de projet tutoré, 2009-2010).

Un service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé le 05/10/2005 pour les communes d'Aureilhan, Bias, Mimizan, St Paul en Born et Pontenx les Forges. Ce SPANC assure le contrôle technique de l'assainissement non collectif conformément à la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et à l'arrêté interministériel du 6 mai 1996.

Un contrôle est effectué, en moyenne, tous les quatre ans. Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées par le voisinage ou à la demande d'un usager.

Le service des eaux de la communauté de communes de Mimizan a détecté des zones en assainissement non collectif appelées « points noirs ». Des points noirs ont été remarqués notamment autour de la ville de Mimizan Bourg. Ceux-ci sont principalement des habitations indépendantes, qui, n'étant pas répertoriées en assainissement collectif, sont probablement équipées de fosses septiques ou fosses toutes eaux, avec des problèmes d'étanchéité des installations anciennes envisageables. Ces installations n'ont pas été contrôlées (contrôle de raccordements et analyses bactériologiques).

Une première campagne de vérification des installations a montré que de nombreuses habitations en zone assainissement collectif (en bordure de courant) ne sont pas ou mal raccordées au réseau. Le fait que ces installations ne soient pas conformes (ou mal raccordées) engendre de nombreux rejets directement dans le courant.

De plus d'après une étude de prospection menée sur les 2 cours d'eau tributaires il apparaît que de nombreux tuyaux s'y déversent directement. Des traces d'hydrocarbures ont aussi souvent été constatées ainsi que certaines zones dans lesquelles se trouvaient des mousses à la surface de l'eau (Projet tutoré, 2009-2010).

Le nombre d'installations sur l'ensemble de la Communauté de Communes est de 470, dont 64 sur la commune de Mimizan.

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 23% par rapport à la réglementation en vigueur sur la CCM. Ce taux est de 71% si on prend en compte les installations portant atteinte à la salubrité publique et/ou à l'environnement (Rapport annuel, 2009).

Des systèmes d'ANC sont présents dans le périmètre éloigné de la zone de baignade mais ne sont pas localisées ni contrôlés. Il est préconisé dans ce profil une vérification de tous ces systèmes afin d'estimer si ils constituent une source de pollution potentielle pour la zone de baignade.

Les eaux pluviales

Le réseau d'eaux pluviales peut être mis en avant dans l'inventaire des sources de pollution car de nombreux rejets, situés notamment à proximité de la Plage du Courant, sont susceptibles de transporter de nombreuses pollutions en lessivant l'ensemble des routes, toitures et autres surfaces imperméables.

Les rejets d'eaux pluviales vont avoir un impact direct sur la qualité des eaux de baignade de la Plage du Courant et indirectement, selon les conditions météorologiques, au niveau des Plages de Mimizan Plage, et tout particulièrement la Plage Sud.

Lors de forts événements pluvieux (>30 mm en 1heure), de forts débits d'eau claire entrent dans le réseau. Ces eaux pluviales entraînent des dysfonctionnements au niveau du réseau avec des problèmes de débordement chez les abonnés et sur les postes de relevage alors que le réseau est bien dimensionné. Ces eaux perturbent également le bon fonctionnement de la station d'épuration, c'est pourquoi il est proposé par la CCM de réaliser une campagne de contrôles chez les abonnés (Rapport annuel, 2009).

Les différents rejets d'eaux pluviales sont situés à proximité de la Plage du Pont du Courant.

Le réseau assainissement est un réseau séparatif. De ce fait les rejets dans le cours d'eau le Courant concernent uniquement ici les eaux pluviales.

Hors il existe des rejets via le réseau pluvial dans le Courant non-conformes (rejet en temps sec). On peut supposer, vu qu'il n'existe aucun plan du réseau pluvial, que des branchements ne sont pas conformes comme dans le quartier des Trounques, au niveau du pont le Courant et au niveau de la papeterie Gasconge paper, ainsi qu'au niveau des plages (Source : CCM, 2011).

Ces différents rejets d'eaux pluviales peuvent avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade du fait de rejets directs dans le cours d'eau (eaux de ruissellement et eaux de lavage des voiries). Il sera mentionné dans ce profil qu'il est nécessaire de réaliser un diagnostic du réseau pluvial ainsi qu'un plan sous format SIG de ce réseau.

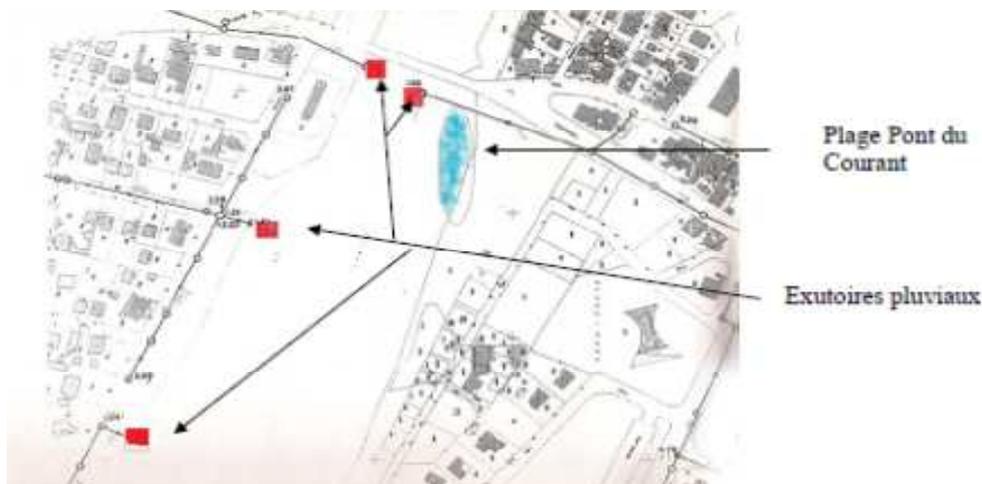
De plus ces rejets sont aussi observés par temps sec, il est préconisé en fin de ce profil, un passage caméra dans le réseau pluvial afin de contrôler tous ces branchements.

A ce jour sans cartographie, ni données (bactériologiques et mesures de débit) du réseau pluvial, il est impossible de quantifier précisément le flux bactériologique de chaque rejet.

Sensibilité au ruissellement

A l'échelle de la zone d'étude, l'essentiel de la surface est représenté par des forêts et végétation arbustive. Les tissus urbains discontinus correspondent à 8.1 % de la surface totale. De plus, le relief est peu marqué, et la zone de baignade est protégée par un cordon dunaire. Les vitesses de ruissellement sont donc faibles et l'eau de ruissellement s'infiltré. La survie des bactéries issues de la zone d'étude n'est donc pas favorisée.

Cependant, la prédominance de zones urbanisées à proximité immédiate de la plage, confère au sol une forte imperméabilité ; la vitesse de ruissellement y est donc accélérée et la survie des bactéries jusqu'à la zone de baignade favorisée.



Localisation des rejets eaux pluviales à proximité de la zone de baignade de la Plage du Courant.

Apports via les masses d'eaux superficielles

Le Courant de Mimizan et ses tributaires est la principale eau de surface pouvant avoir un impact sur la qualité de l'eau de baignade. En effet, le Courant de Mimizan est le milieu récepteur de diverses sources de pollution issues des TP de PR, les rejets industriels, ... via les affluents rive gauche traversant la ville.

Plusieurs études sur l'influence du Courant de Mimizan et ses tributaires ont été menées.

- Hydraulique Environnement Aquitaine, Février 2004
- L'étude menée par le CG 40, Novembre 2008
- Projet tutoré de la licence professionnelle « Ressource et qualité de l'eau dans l'environnement », mars 2008

L'ensemble des résultats conforte l'idée que la qualité de l'eau des ruisseaux est influencée par le bourg de Mimizan. Cependant, l'origine des pollutions apportées par le bassin versant reste multiple. Bien qu'important, l'apport des ruisseaux de Tirelagüe et Notre-Dame n'est pas suffisant pour expliquer les pollutions bactériologiques situées plus à l'aval dans le Courant.

Pour plus d'informations, cf. le profil de baignade de type 2 de la Plage du Courant.

Les activités industrielles

L'industrie est très présente sur la commune de Mimizan (environ 1000 emplois).

Le secteur géographique de Mimizan concentre toute une panoplie d'activités axées sur la filière forêt, bois et dérivés depuis la préparation des sols et la sélection des essences de pin maritime jusqu'aux modes de transformation ultimes les plus variés. Les activités industrielles sont essentiellement tournées vers la filière bois dont les principales sont :

- « LES PAPETERIES DE GASCOGNE » qui emploient près de 650 salariés et fabrique de la pâte à papier et notamment du papier kraft naturel frictionné : cette dernière possède sa propre station d'épuration et n'est donc pas concernée par cette étude ;
- « FP BOIS », qui emploie près de 250 salariés répartis sur 3 sites, est spécialisé dans la fabrication de parquets, lambris, meubles en kit, caillebotis, etc.... ;
- « GASCOGNE EMBALLAGE », qui emploie 186 salariés et fabrique des sacs imprimés ;
- « PALLAS » (5 salariés) et « SEDED » (5 salariés), spécialisé dans la fabrication de bardages, charpentes, maisons ;
- « VERNILAND », spécialisé dans les revêtements pour sols et mur (gros).

(sce : diagnostic assainissement - 2004)

Il existe une convention de déversement avec Clean Auto (station de lavage à Bias) (Rapport annuel 2009).

Une convention d'autorisation de déversement est en cours avec Gascogne sack (reprise des eaux résiduaires sur le réseau public).

A ce jour, il n'existe pas de convention de déversement sur les autres communes de la communauté de communes.

Les ICPE présentées dans le tableau suivant sont soumises à autorisation :

Entreprise	Commune	Activité principale
BioEre	Mimizan	Energie
FP Bois	Mimizan	Traitement du bois
Gascogne paper	Mimizan	Fabrication de papier et carton
Gascogne sack	Mimizan	Transformation de papiers et de carton
EO2	Pontenx les forges	Produits en bois, ameublement
FP Bois	Pontenx les forges	Produits en bois, ameublement
Sivom du pays de born	Pontenx les forges	Traitement des déchets urbains

ICPE soumises à autorisation dans le bassin versant de la communauté de commune de Mimizan (source : DRIRE, données de l'année 2011)

L'entreprise Gascogne Paper se situe à proximité immédiate du Courant de Mimizan. Elle dispose d'un système de traitement des eaux. La papeterie a installé une presse laveuse pour réduire les effluents et effectue des contrôles rigoureux de l'eau tout au long du processus. De plus, elle est certifiée ISO 9001 et en voie de certification ISO 14001. Leur sérieux quant aux rejets des eaux usées ne semble donc pas remis en cause. Quoiqu'il en soit, la présence de cette industrie reste une source potentielle de pollution lors d'un dysfonctionnement de leur système d'assainissement.

Le risque lié au contexte industriel sur le périmètre d'étude n'est pas négligeable du fait de la proximité du rejet de l'entreprise Gascogne paper avec la zone de baignade. Aucune quantification en temps sec ni en temps de pluie n'est réalisée sur les rejets de cette station.

Sites pollués, anciens sites industriels

La commune de Mimizan, présente un site pollué référencé FP Bois. Le site ne se situe à pas proximité de la zone de baignade. Il présente peu de risque d'impact pour la plage.

Dans le cadre de l'action collective "diagnostic des scieries avec traitement des bois" lancée en 2003 par la DRIRE, l'arrêté du 28 mars 2003 prescrit le diagnostic initial et l'évaluation simplifiée des risques (ESR) du site.

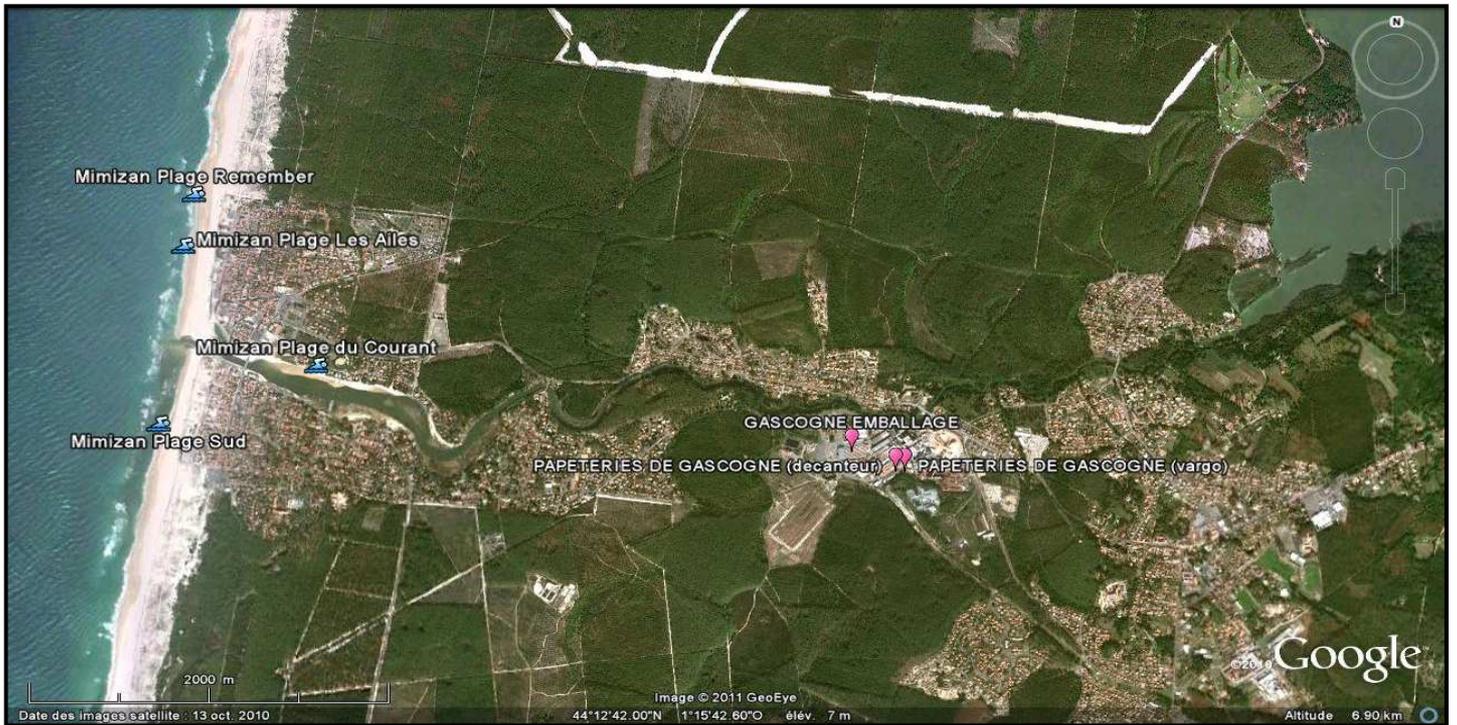
L'étude remise le 26/08/05 conclut : site classe 2 "à surveiller", sol pollué par des hydrocarbures (entre 6 et 15 g/kg MS), localisé au niveau de cuves enterrées de gazole.

La vidange et le dégazage des cuves d'hydrocarbures sont effectués le 17 février 2004. Le 22 septembre 2005, l'exploitant s'engage à faire réaliser les travaux de dépollution des sols en août 2006.

La zone polluée par les hydrocarbures est excavée en 2006.

L'évaluation de la quantité de sols pollués par les hydrocarbures est communiquée à la DRIRE le 5 mai 2006 et s'élève à 725 m3 en retenant le seuil de 1000 mg/kg. Le bureau d'études justifie ce seuil par le fait qu'il correspond à une "faible pollution".

Les établissements industriels d'après la base de données de l'Agence de l'Eau.



Les rejets industriels et de STEP d'après la base de données de l'Agence de l'Eau.



Rejet de la STEP et de Gascogne Paper

Les activités agricoles

Au vu de la situation géographique des surfaces agricoles par rapport à la zone de baignade, le risque lié au contexte agricole est négligeable.

Le point de baignade se situe sur la zone sableuse et à proximité de zones urbanisées. Aucune surface agricole hétérogène n'est située sur la commune de Mimizan et donc à proximité de la zone de baignade.

Globalement, les rejets issus d'élevages concernent les territoires ruraux des départements. Le littoral landais est très peu concerné. Les activités d'élevage et agricoles disparaissent ainsi peu à peu de l'agglomération.

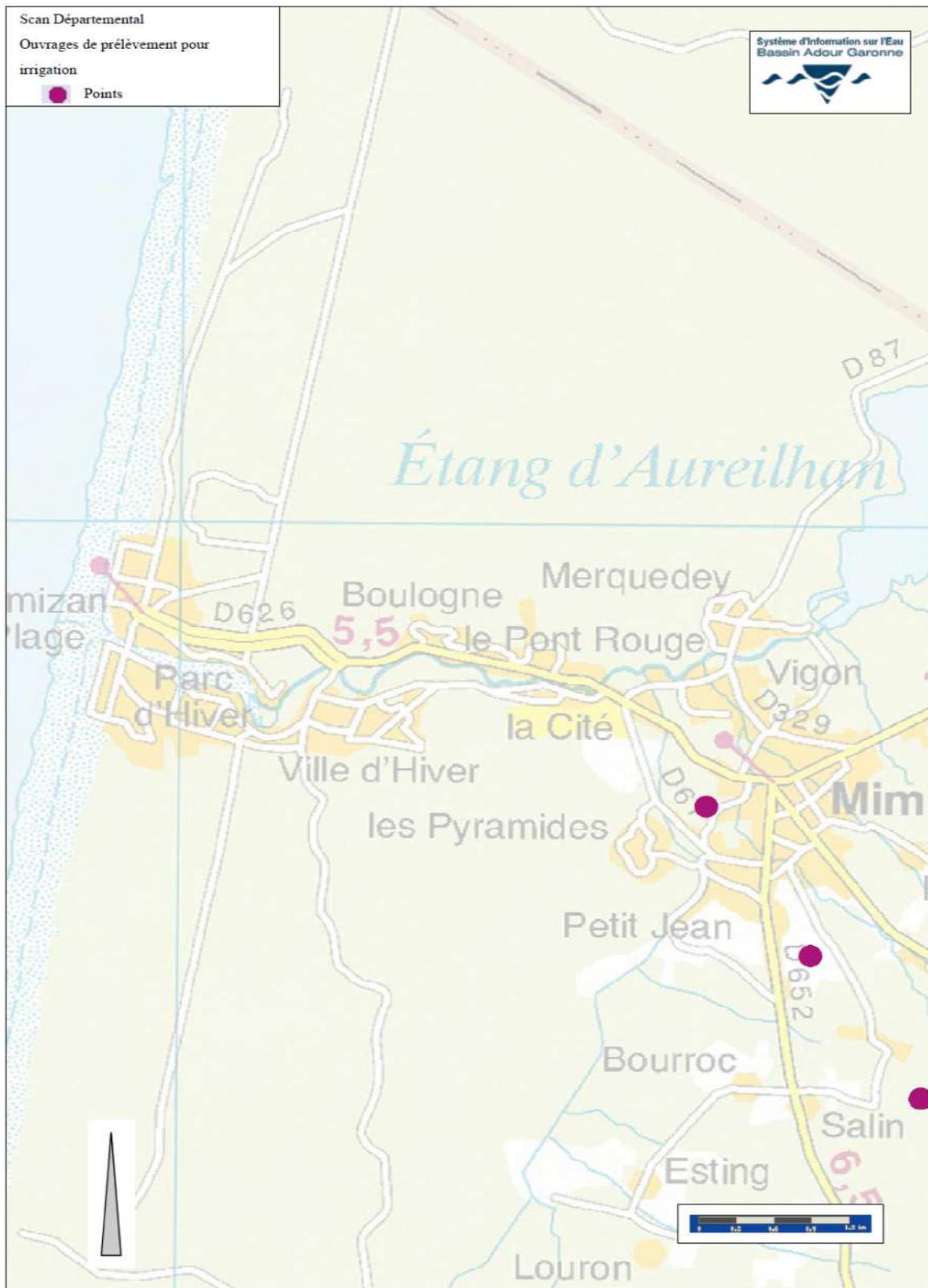
Les données du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire, pour les communes alentours sont reprises dans le tableau ci-dessous :

Communes	Nombre d'exploitations (dont nombre d'exploitations professionnelles)	Superficie agricole utilisée des exploitations (SAU) (ha)	Terres labourables (ha)	Superficie toujours en herbe (ha)	Nombre total de vaches
Mimizan	12 (8)	460	460	0	0
Bias	c (0)	c	c	0	0
St Paul en born	4 (c)	126	c	c	0
Pontenx les forges	8 (c)	72	c	69	c
Aureilhan	0	0	0	0	0

c : données confidentielle, en application des règles du secret statistique.

Superficies agricoles (hectares) - Recensement agricole, 2000 (Source : <http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/>)

La carte, ci-après, localise les ouvrages de prélèvement pour l'irrigation. Elle est un indicateur des zones agricoles sur la commune de Mimizan. Elles sont situées au Sud de la commune de Mimizan (Cf. Carte d'occupation des sols).



Sources: Serveur de Bassin Adour Garonne, IGN BDCarthe-BDCarto

Les pollutions maritimes

Les risques liés aux pollutions maritimes sont évidemment présents sur la zone d'étude.

Si leurs causes sont identifiables, leurs provenances et leurs dispersions restent souvent méconnues et aléatoires.

Peuvent être énumérées les risques de **marées noires** (l'Erika en 1999 et le Prestige en 2002) mais également les pollutions liées aux **dégazages et déballastages** intempestifs. Ces pollutions sont certes les plus frappantes et les plus médiatisées mais elles ne sont pas les seules.

Le rejet en mer de macro-déchets occasionnés par le trafic maritime (commerce ou plaisance), sont également des sources importantes de pollution.

La provenance des déchets qui s'échouent sur le littoral est la suivante :

- importants volumes de bois issus de l'Adour et des rivières et courants des côtes cantabrique et aquitaine,
- déchets ménagers issus du nord de l'Espagne notamment déversés dans des décharges en bordure de rivière,
- déchets liés aux activités de la pêche dans le Golf de Gascogne (filets, caisses, etc.),
- déchets ménagers rejetés par tous les bateaux,
- cadavres d'animaux marins et autres,
- déchets issus de la fréquentation estivale.

Enfin, **l'échouage d'animaux marins** reste un risque de pollution bactériologique à ne pas négliger.

En période estivale, le nettoyage des zones de baignade des côtes landaises se fait 3 jours / semaine pour les déchets tels que les bois et les déchets courants, puis 1 fois/semaine les dépouilles animales, objets et produits dangereux.

Suite à un appel d'offres lancé par le CG40, la société COVED s'est vue attribuer la gestion du ramassage des macro-déchets jusqu'en 2012.

Les méduses et physalies

Les méduses sont des organismes planctoniques, vivant dans la colonne d'eau (sauf au début de leur cycle restent fixées) et se déplaçant grâce aux courants. La majorité des méduses sont urticantes, elles présentent des capsules venimeuses et un système d'harpon baignant de ce venin qui se déploie au contact de la cible.

Différents travaux de recherches sont réalisés depuis plus de 20 ans pour comprendre ces phénomènes et essayer de les corrélés à différents facteurs (température, salinité, pollution...). Aujourd'hui, il est encore difficile d'expliquer ces phénomènes d'invasion massive de méduses sur les côtes françaises. A chaque fois que ces phénomènes se produisent, les eaux présentaient un niveau d'eutrophisation assez élevé. Par contre, l'inverse n'est pas montré. Il n'y a pas forcément de prolifération de méduse chaque fois que le milieu est eutrophisé.

La température de l'eau élevée est aussi un facteur de prolifération des méduses. Les zones de baignade de la commune de Mimizan comme l'ensemble de la côte landaise peuvent être soumises à des arrivées de méduses.

Au cours de la saison estivale 2008, une dizaine de baigneurs a été brûlée à Mimizan (Source : Sud Ouest, le 29 août 2008).

La côte landaise a été envahie par un banc de « galère portugaise », surnom de cet organisme aquatique aux filaments urticants longs de 10 mètres.

En fait, le nom scientifique de cette petite méduse est " physalie " (Figure 31). C'est une méduse de petite taille dont le corps est essentiellement constitué d'un flotteur à gaz.

Les migrations de la physalie sont difficiles à étudier, elles peuvent apparaître pendant plusieurs jours et disparaître sans raison apparente. Il est probable qu'elles se rapprochent des côtes poussées par le vent de mer d'ouest.

Le danger des physalies ne vient pas de la partie transparente ou flotteur, mais des longs filaments urticants qui peuvent mesurer jusqu'à plusieurs dizaines de mètres et qui se déroulent en dessous. Ces filaments sont dangereux car ils se révèlent beaucoup plus vénéneux que ceux des méduses visibles habituellement. Les physalies se déplacent en colonies au gré des courants.

Cette méduse est donc dotée de cellules venimeuses très dangereuses car pouvant atteindre le nageur à plusieurs mètres de distance et provoquant une douleur syncopale pouvant être cause de noyade. Le traitement

Pollution aviaire

Les oiseaux représentent une source de pollution bactériologique non négligeable lorsqu'ils sont présents en masse au niveau de la zone de baignade ou sur un cours d'eau pouvant l'impacter.

Afin d'identifier ce risque, la présence d'une zone ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) est évaluée à proximité de la zone de baignade. **Aucune ZICO n'est présente.**

Hors on constate une présence importante d'oiseaux type mouettes, goéland sur le cours d'eau le Courant pouvant engendrer une dégradation de la qualité bactériologique (non estimé à ce jour).

Activités de loisirs

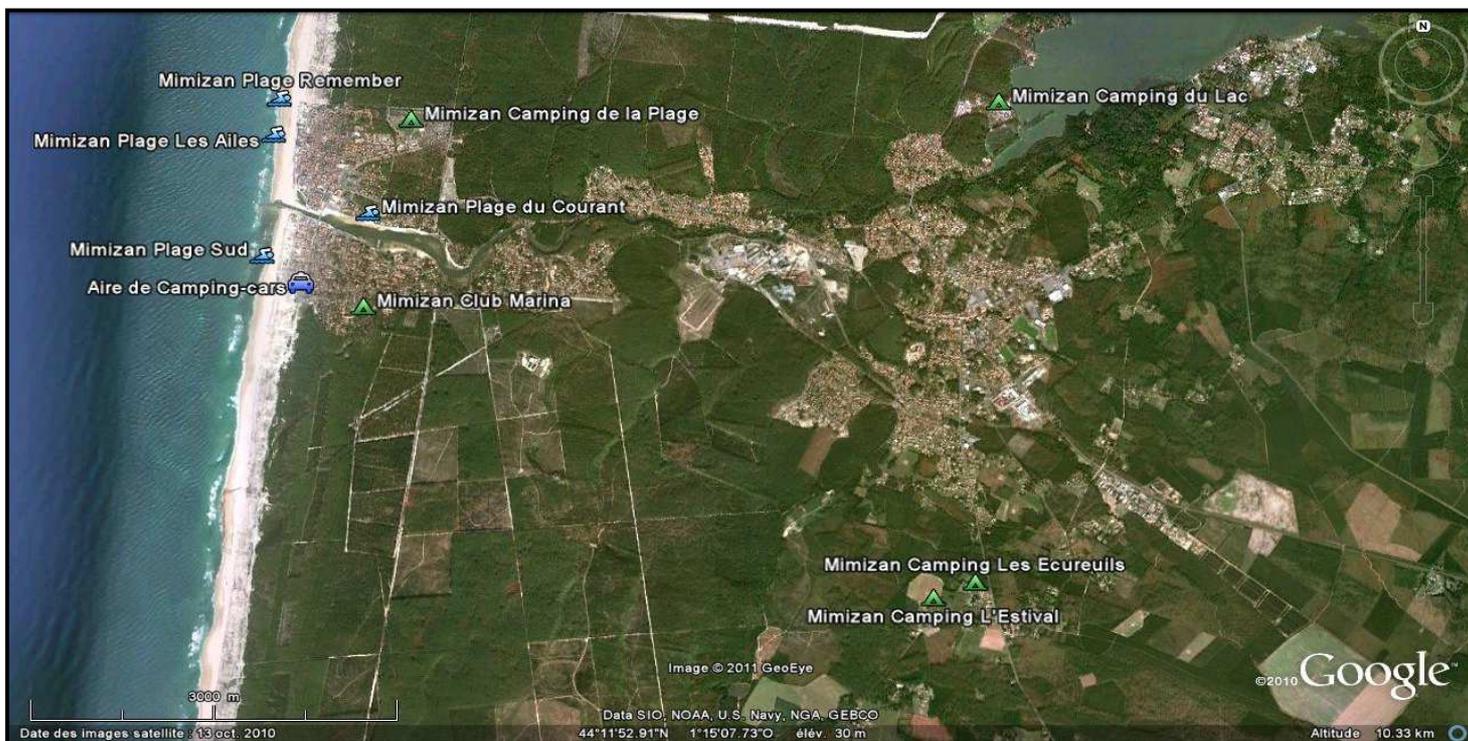
Les activités de loisirs et d'accueil sur les plages ou à proximité sont une source de contamination. L'afflux des touristes estivaux engendre des rejets importants, notamment au niveau des zones d'hébergements (campings, aires de camping-cars, ports de plaisance...).

La commune dispose de plusieurs campings, dont deux situés à Mimizan Plage :

- Camping de la Plage (1km à l'Est des Plages des Ailes et Remember)
- Camping Club Marina Landes (800 m au Sud-est de la Plage Sud)
- Camping du Lac (Ouest du Lac)
- Camping L'Estival (Sud du Bourg de Mimizan)
- Camping Les Ecureuils (Sud du Bourg de Mimizan)
- Camping à la Ferme (Sud du Bourg de Mimizan)

Enfin il existe diverses activités nautiques sur la commune :

- Nautic Plaisir : canoë, pédalos
- Cercle Nautique : aviron, canoë
- Mimizan école club : voile



Ordures ménagères, déchetteries.

La commune dispose d'une déchetterie communale, située Avenue de Méric, au sud du bourg de Mimizan.
Elle se situe en bordure du ruisseau de Tirelagüe, tributaire du Courant de Mimizan.

Risques majeurs

Le « Dossier Départemental des Risques Majeurs » (DDRM) réalisé par la préfecture des Landes en 2005 a pour objectif de recenser les différents risques majeurs naturels et technologiques dans le département.

Le Document Communal Synthétique (DCS), document élaboré par le préfet et constituant un découlement à l'échelle locale du DDRM, est un document informant le maire sur les risques encourus par sa commune et les mesures à suivre en cas de leurs occurrences.

Sur la commune les risques majeurs recensés sont : Ff = feu de forêt, RL = risques littoraux.

Événements accidentels (base de données ARIA)

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publiques, l'agriculture, la nature et l'environnement.

08/06/2010 - Fabrication de papier et de carton

Dans une papeterie soumise à autorisation et disposant d'un Service Inspection Reconnu (SIR), un feu se déclare vers 0h30 sur une chaudière biomasse (fioul/déchets ligneux). Les pompiers luttent contre l'incendie après avoir isolé électriquement l'installation et coupé l'injection de fioul. La ventilation de tirage de la chaudière est réduite de façon à permettre un refroidissement lent. Le feu est circonscrit par noyage du caisson d'air primaire qui est isolé de la partie chaudière par un casing et un calorifuge. Aucun blessé ni aucune conséquence pour l'environnement n'est à déplorer. Une fuite de fioul sur un brûleur est à l'origine de l'incendie. Après démontage et expertise de la partie défectueuse, l'exploitant constate le percement d'un tube servant à l'introduction de fioul à l'intérieur même d'un tube double enveloppe dans lequel circule de la vapeur à 12 bar qui permet la pulvérisation du mélange vapeur/fioul en sortie de buse. Le percement du tube fioul a engendré le percement du tube double enveloppe où circule la vapeur puis d'un tube support. Le béton réfractaire de protection des tubes d'eau au droit de l'ouverture du brûleur concerné est resté intact et l'équipement sous pression n'a pas été affecté selon le SIR. L'exploitant se rapproche de son fournisseur pour identifier la cause de la détérioration du tube d'alimentation en fioul car l'ensemble du brûleur venait d'être remplacé au mois de mars.

23/12/2005 - Fabrication de papier et de carton

Un feu d'origine électrique se déclare dans un local technique au second des 3 étages d'une papeterie. Les pompiers du site ne maîtrisant pas l'incendie, les secours publics sont alertés. Un employé est légèrement blessé. Une partie de la production est interrompue durant 1h30.

11/12/2003 - Fabrication de papier et de carton

Un organisme agréé chargé du contrôle annuel d'une source radioactive scellée dans une papeterie découvre un dysfonctionnement d'obturateur permettant la diffusion d'un rayonnement ionisant anormal dans l'espace environnant. Situé dans le bâtiment des évaporateurs de l'établissement, le dispositif concerné est une source de césium 137 (de 3,7 GBq d'activité au 9/02/00) utilisé pour mesurer la teneur en liqueur noire préconcentrée circulant dans une tuyauterie. Le bloc source qui est disposé à 3 m de hauteur sur une côté de la tuyauterie, émet en fonctionnement normal un rayonnement ionisant qui traverse la canalisation et dont l'intensité est mesurée de l'autre côté par un détecteur. Lorsque ce dispositif de mesure n'est pas utilisé, un obturateur permet d'interrompre le faisceau ionisant. Un premier contrôle de la source avait été effectué sans obturateur pour vérifier l'absence de tout débit de fuite, puis obturateur en place pour en vérifier l'efficacité. Le contrôleur constate lors de ce 2ème contrôle que l'obturateur ne reprend pas sa position initiale et qu'un rayonnement anormal de 700 mSv/h dans l'axe du faisceau et 3 mSv/h à hauteur d'homme est émis. Aucune certitude n'existe quant à l'obturation correcte du bloc-source avant le contrôle et à une exposition accidentelle éventuelle des personnes ayant circulé dans son champ d'effet. Par ailleurs, la source n'était plus utilisée depuis plus d'un an et le détecteur avait été démonté. A la demande de l'Inspection des installations classées, l'exploitant calcule le débit d'équivalent de dose maximal qui a pu être reçu durant l'année par le personnel de l'établissement, soit 140 microSievert pour une limite annuelle d'exposition de 1 000 microSievert. Un écran métallique de 25 mm mis en place le lendemain permet de protéger le personnel qui est également informé du risque. Des vibrations importantes subies par l'appareil seraient à l'origine de la défaillance de l'obturateur. L'oubli ou l'abandon d'une source non utilisée depuis plusieurs mois peut avoir de graves conséquences : dispersion accidentelle de substances radioactives dans l'environnement lors de son démontage, danger d'exposition d'une personne non informée ramassant la source démontée... Les sources radioactives scellées qui ne sont plus utilisées doivent être démontées et retournées au fournisseur.

05/04/1997 - Fabrication de papier et de carton

Une papeterie rejette 20 m³ d'hypochlorite de sodium à 50° chlorométrique dans le COURANT DE MIMIZAN. La faune est totalement détruite sur 4 km de rivière (25 t de poissons ?). La fuite a pour origine la rupture partielle d'une manchette en PVC (diamètre 32 mm) située sur la conduite de refoulement d'une pompe alimentant en eau de javel l'atelier de blanchiment de la pâte à papier. L'accident, probablement lié à un fonctionnement anormal de l'installation de pompage, survient après des travaux de maintenance. La manchette est expertisée. L'usine réalise une étude pour évaluer les risques de pollution accidentelle sur l'ensemble de son site et proposer un programme pour en améliorer la prévention.

26/08/1996 - Fabrication de papier et de carton

Une fuite d'hydrocarbures a lieu dans une papeterie en phase de redémarrage. Une purge est restée ouverte lors du réchauffage du fuel lourd ; 2 m³ d'hydrocarbures s'écoulent dans les égouts puis sur la plage. La station d'épuration interne avait été by-passée à la suite de l'arrêt prolongé des installations.

21/01/1992 - Fabrication de charpentes et d'autres menuiseries

Un incendie détruit un bâtiment de 300 m² contenant des machines-outils.

Diagnostic des sources pollution

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Pollutions à court terme

Elles nécessitent la mise en place de mesures de gestion préventive.

Globalement, les résultats analytiques sur la zone de baignade sont bons.

Aucune pollution à court terme n'est concrètement recensée sur la zone d'étude.

Cependant, on peut citer les sources de pollution répertoriées sur le profil du Courant de Mimizan :

Sources bactériologiques

* Le Courant et ses affluents, le ruisseau Tirelagüe et le ruisseau Notre Dame, sources de pollution par temps de pluie mais aussi responsable d'apports par temps sec de part la présence de mauvais branchement sur le réseau assainissement, de la présence d'ANC non-conformes et de rejets par temps sec à proximité des sites industriels (Gascogne paper).

Autres sources de pollutions

* Le rejet de Gascogne Paper.

* Les méduses : tout comme l'ensemble du littoral landais, la zone de baignade Pont du Courant est soumise aux arrivées de méduses mais pas de manière récurrente. A ce jour aucun recensement n'est effectué ; le risque ne peut donc être évalué.

* Les macro déchets peuvent provenir du cours d'eau le Courant. Les différentes données montrent une bonne organisation de l'évacuation des déchets et une bonne gestion du risque macro déchets (malgré une quantité de macro déchets ramassée non négligeable sur le littoral landais).

Pollutions chroniques

Elles doivent faire l'objet d'un plan d'action pour les supprimer à l'horizon 2015.

Aucune pollution chronique n'est recensée sur la zone d'étude.

Les risques accidentels de pollution sur la zone d'étude

les échouages de déchets, de bateaux, d'animaux ou un dégazage en mer sont des risques accidentels potentiels au niveau de la zone de baignade.

Sources identifiées de pollution hiérarchisées	Organismes ou collectivités responsables de ces pollutions	Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité des eaux
Dégazage en mer, marée noire	Privé	Arrivée d'hydrocarbures ou autres substances nocives.
Pollution via le Courant de Mimizan	Public / Privé	Pluviométrie Rejets Courants et marées
Pollution via le rejet de Gascogne Paper	Privé	Rejets Courants et marées
Echouages de déchets, de bateaux, d'animaux	Naturel / Privé	Arrivée de déchets, de bateaux ou d'animaux.
Apports par les courants marins (plages plus au nord)	Privé ou communes voisines	Pollution Vents et courants
Apports par les plagistes	Particulier	Fréquentation

Hiérarchisation des sources de pollution

selon leur impact sur la qualité de l'eau de baignade

Méthode d'analyse du risque

Cette analyse est une étude quantitative. Elle permet de mettre en évidence :

- ☒ le niveau de vulnérabilité de notre zone
- ☒ le niveau d'impact des aléas (leur gravité et leur fréquence).

La compréhension de la qualité des eaux est conditionnée par la vulnérabilité du site étudié et par les différentes sources de pollution pouvant l'impacter (aléas).

La vulnérabilité est définie ici comme la fragilité d'un système dans son ensemble et sa capacité à surmonter la crise provoquée par l'aléa. Les aléas, phénomènes à l'origine du risque évalué, correspondant ici à la source bactériologique, sont définies par une intensité et une fréquence. L'analyse de risque permet de :

- ☒ déterminer les principaux facteurs impactant sa qualité
- ☒ améliorer les connaissances, la compréhension des origines de pollution.

L'analyse de risque se base sur l'évaluation d'un indice de vulnérabilité et d'un niveau d'impact de la plage étudiée.

Indice de vulnérabilité

Chaque vulnérabilité est définie par son origine, son type d'impact sur les polluants, ses caractéristiques et les conséquences associées. Un indice de vulnérabilité est ainsi associé : fort, moyen ou faible.

ORIGINE	Type d'impact sur les polluants	Caractéristiques	Conséquences associées	Niveau de vulnérabilité
Morphologie de la plage	Dispersion des polluants.	Ouverte	Bon renouvellement de l'eau	Faible
Pluie	Agit sur l'origine des pollutions, sur leur devenir et leur déplacement.	Pluie fréquente mais de faible intensité en saison estivale	Apport de pollution via les cours d'eau et les exutoires pluviaux	Faible
Vent	Agit sur le déplacement des pollutions.	En saison estivale, les vents sont de secteur Ouest - Nord Ouest	La dynamique des vents est mineure par rapport aux courants générés par les vagues. Les vents majoritaires Ouest Nord-Ouest sur la côte landaise ont tendance à rabattre la pollution sur les zones de baignade.	Faible
Courant	Agit sur le déplacement des pollutions.	Courants de marée	Déplacement des pollutions vers le large	Faible
		Courants induits par la houle Nord Ouest	Déplacement des pollutions vers la plage	Moyen
Courant	Agit sur le déplacement des pollutions.	Courants induits par la houle Nord Ouest	Déplacement des pollutions du Nord vers le Sud	Moyen
Eaux souterraines	Microbiologique et physico chimique	Nappe à dominante sédimentaire	Pollution de la zone de baignade par des résurgences ou par les sous-sols.	Faible
Transfert au littoral	Lessivage des sols, vitesse de ruissellement	Zone éloignée (végétation arbustives)	Transfert de pollution lente (infiltration de l'eau dans le sol)	Faible
		Zone immédiate (zone urbanisée) imperméable	Transfert de pollution lente (peu de relief et protection de la dune)	Faible

Niveau de vulnérabilité
Faible
Moyen
Fort

L'évaluation du niveau de risque des aléas

Le niveau de risque des aléas se base sur :

- ☑ La phase : origine du danger (activité agricole, problème de poste de relèvement...)
- ☑ La nature des dangers susceptibles de nuire à la qualité des eaux de baignade : microbiologiques, paramètres physico-chimiques, macrodéchets...
- ☑ Si le danger est lié à un problème de matériel, de méthode, de matière première, de milieu ou de main d'oeuvre : la méthode « des 5 M », utilisée pour connaître la cause du danger :
 - ☑ Matériel (problème de vétusté du réseau d'assainissement...),
 - ☑ Méthode (mauvaise utilisation du matériel entraînant une pollution, par exemple, rinçage de machines de chantier à proximité de la zone de baignade), elle en générale couplée à la main d'oeuvre,
 - ☑ Matière Première (utilisation de produits polluants),
 - ☑ Milieu (apport de pollution microbiologique via un cours d'eau),
 - ☑ Main d'oeuvre (mauvais comportement, par exemple personne ne ramassant pas les déjections fécales de son animal en le promenant sur la plage...).

Plusieurs causes (M) peuvent être additionnées pour expliquer un aléa.

- ☑ La cause du danger, par exemple l'arrêt d'une pompe d'une station d'épuration...
- ☑ Le danger associé (les conséquences), par exemple rejet d'eau usée dans le milieu...

Aux différents dangers est associé un indice de gravité et un indice de fréquence permettant d'établir un niveau d'aléas.

Indice	Gravité
1	Impact non significatif sur la qualité des eaux de baignade
5	Impact indirect sur la qualité des eaux de baignade (dilution ou temporisation) et charge < 10 EQH
10	Impact indirect sur la qualité des eaux de baignade (dilution ou temporisation) et charge > 10 EQH
15	Impact direct sur la qualité des eaux de baignade (dilution ou temporisation) et charge < 10 EQH
20	Impact direct sur la qualité des eaux de baignade (dilution ou temporisation) et charge > 10 EQH

Indice	Fréquence
1	Annuelle ou au-delà ; apparition peu probable mais non nulle
2	Trimestrielle
3	Mensuelle
4	Hebdomadaire
5	Quotidien

RISQUE:		Fréquence				
		1	2	3	4	5
Gravité	1	1	2	3	4	5
	5	5	10	15	20	25
	10	10	20	30	40	50
	15	15	30	45	60	75
	20	20	40	60	80	100

	Risque faible > paramètre non pris en compte
	Risque modéré > prise en compte du paramètre à discuter
	Risque significatif > paramètre à prendre en compte

Les aléas identifiés pour la zone de baignade sont présentés dans le tableau ci-dessous.
 L'analyse de risque associé à un indice de gravité et de fréquence permet de hiérarchiser l'impact des risques.
 Les contextes n'impactant pas la qualité microbiologique de cette plage ne sont donc pas mentionnés ici.

Phase	Courant de Mimizan (flux microbiologique, branchement assainissement...)	Courant de Mimizan (flux microbiologique, branchement assainissement...)	Gascogne Paper
Type de danger	Microbiologique	Microbiologique	Physico-chimique ?
Milieu	X	X	X
Matières			X
Matériel			
Méthode			X
Main d'oeuvre			X
Causes du Danger	Flux micro-biologique apporté par le Courant Débit de crue	Flux micro-biologique apporté par le Courant Débit étiage	Rejet des eaux industrielles traitées de Gascogne Paper
Conséquences	Contamination des zones de baignade	Contamination des zones de baignade	Contamination du milieu et selon la dispersion des zones de baignade
Gravité	5	1	5
Fréquence	5	5	5
Niveau de risque	25	5	25

D'après le profil de baignade de la Plage du Courant de Mimizan.

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Indicateurs de qualité

Une pollution à court terme, définie comme une contamination microbiologique affectant la qualité de l'eau de la baignade pendant moins de 72 heures et dont les causes sont aisément identifiables, peut être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET sur les indicateurs Escherichia coli et entérocoques intestinaux suivant :

660 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 800 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux douces

370 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 000 UFC / 100mL (Escherichia coli) pour les eaux de mer

La personne responsable de l'eau de baignade doit définir des mesures de gestion et mettre en place, dans le cadre de son programme d'autosurveillance, le suivi d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (interdiction de la baignade par exemple).

Choix des indicateurs à surveiller

Indicateurs microbiologiques

Dans le cadre de l'autocontrôle, les seuils de l'AFSSET seront utilisés comme indicateurs microbiologiques.

Pluviométrie

De fortes pluies peuvent être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie clairement avec la qualité de l'eau de la zone de baignade.

La pluie est un facteur déclencheur de pollution bactériologique mais aucun seuil de pluviométrie ne peut être fixé à ce jour. Cet indicateur de pollution potentielle n'est pas le seul puisque des pollutions sont observées aussi par temps sec.

Incidents, dysfonctionnement

Des incidents ou des dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux et d'assainissement peuvent être des éléments déclencheurs d'une pollution. Chaque gestionnaire doit équiper les points sensibles d'un système de surveillance et d'alertes.

Fréquentation

Une forte fréquentation de la zone de baignade peut être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie avec la qualité de l'eau.

Température

De fortes températures de l'air et de l'eau pourront être un indicateur de vigilance, mais, à ce jour, aucune corrélation n'a été établie.

Détermination et argumentation des seuils d'alerte

Avec les données actuelles, aucun indicateur classique, hormis la microbiologie, n'est corréléable avec la qualité des eaux de baignade.

Les éléments du profil de baignade du Courant de Mimizan (profil T2) permettront de déterminer plus précisément les relations entre qualité des eaux de baignade et des indicateurs tels que la pluviométrie.

Ainsi, pour l'instant, seuls les indicateurs microbiologiques seront retenus en retenant comme seuils ceux émis par l'avis de l'AFSSET.

Rq : depuis la saison 2010, en concertation avec le laboratoire en charge des prélèvements et des analyses, les seuils en entérocoques intestinaux ont été relevés à 2000 UFC/100mL.

Tableau bilan des indicateurs

Source identifiée de pollution	Indicateur	Corrélation avec les données de qualité d'eau	Corrélation avec les interdictions de baignade	Seuils d'alerte
Pollution via le Courant de Mimizan	Pluviométrie	Supposée mais non démontrée	Possible selon l'impact	Pluviométrie : à déterminer
	Rejets			Rejets : Impact sur le Courant de Mimizan
Incidents ou dysfonctionnements	Système d'alerte Pluviométrie	Supposée mais non démontrée	Possible selon positionnement de l'incident ou des dysfonctionnements	Impact sur le Courant de Mimizan
Echouage d'animaux, de déchets	Présence	Supposée	Possible	Présence
	Indicateurs microbiologiques (si analyse)	Oui	Oui	Entérocoques intestinaux 660 UFC / 100mL Escherichia coli 1 800 UFC / 100mL
Dégazage, marée noire...	Présence	Non (pollution aux hydrocarbures, non bactériologique)	Oui	Selon impact
Baigneurs	Fréquentation	Non	Non	Selon le responsable de surveillance

Préparation de la saison

Dans le but de préparer au mieux la gestion des eaux de baignade de la saison estivale, il est préconisé de mettre en place :

* Une vérification de l'état de fonctionnement de tout le matériel et équipements présents sur la plage (drapeaux, panneaux, équipements sanitaires,...)

* Une réunion dite d'avant saison ayant pour but de :

- o regrouper tous les intervenants de la gestion des eaux de baignade pour rappeler à chacun son rôle et la personne à contacter en cas de problème,
- o diffuser aux intervenants le message à communiquer en cas de fermeture de la plage,
- o organiser la formation des sauveteurs côtiers.

* Une formation des sauveteurs côtiers concernant :

- o la reconnaissance des types de méduses potentiellement présents sur la plage,
- o le recensement des méduses présentes sur la plage durant la saison estivale,
- o les gestes à effectuer et la prise en charge des personnes s'étant fait piquer par des méduses,
- o l'information des baigneurs lors d'épisodes de pollution des eaux de la zone de baignade,
- o la récupération des remarques des baigneurs dans le carnet sanitaire (facilité d'accès pour les baigneurs et communication),
- o le relevé quotidien de la fréquentation de la zone de baignade,
- o l'alerte auprès du responsable eaux de baignade en cas de problème exceptionnel.

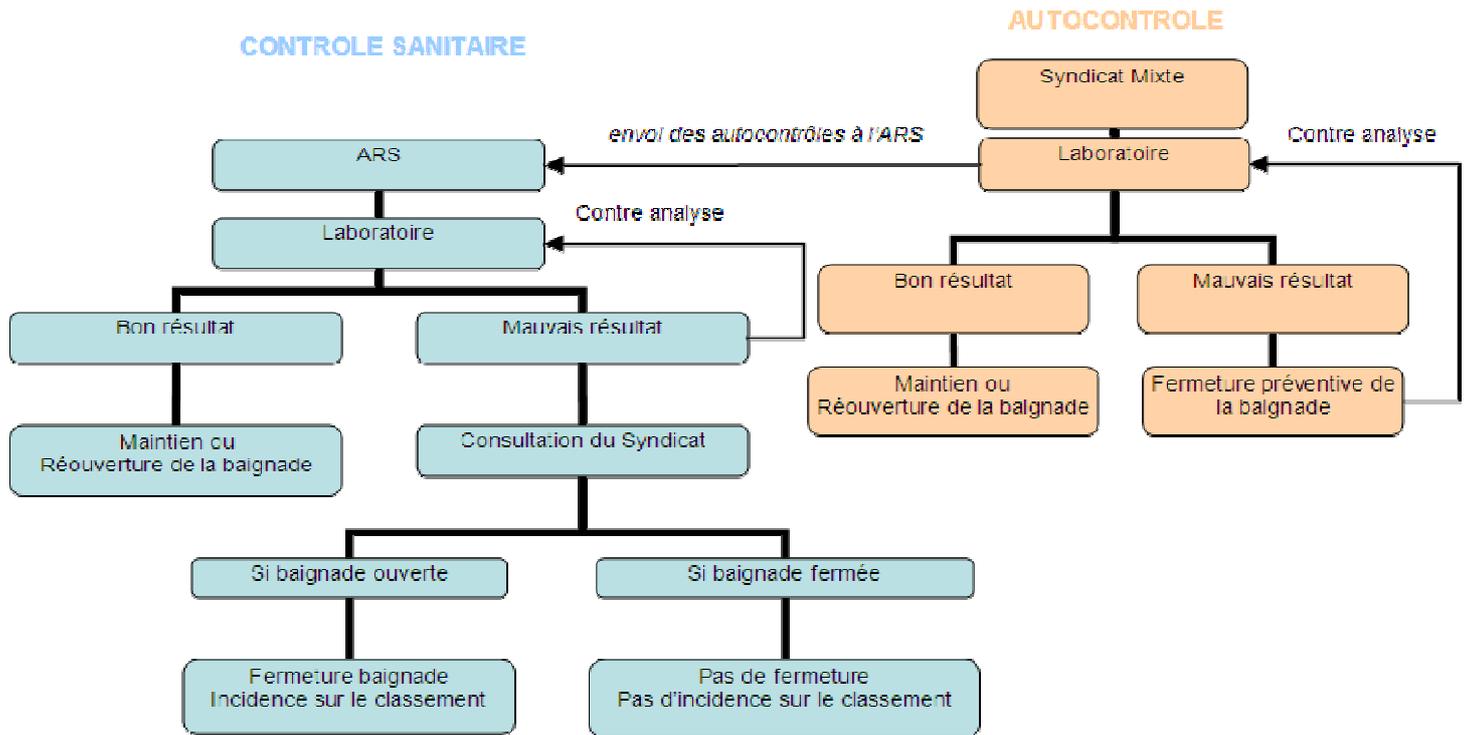
Mesures de gestion du risque sanitaire

Procédure contrôle sanitaire / autocontrôle

Le programme d'autocontrôle suit une procédure élaborée en collaboration entre la Commune, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et le laboratoire en charge des prélèvements et analyses.

Ce programme est établi en collaboration avec l'ARS, en charge du contrôle sanitaire, permettant ainsi de réaliser les deux campagnes de manières efficace et coordonnée.

Au quotidien, il existe un lien direct entre les deux campagnes de prélèvements du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de sorte que les mesures de gestion s'appuient sur l'ensemble des résultats.



Amélioration de la procédure d'autocontrôle

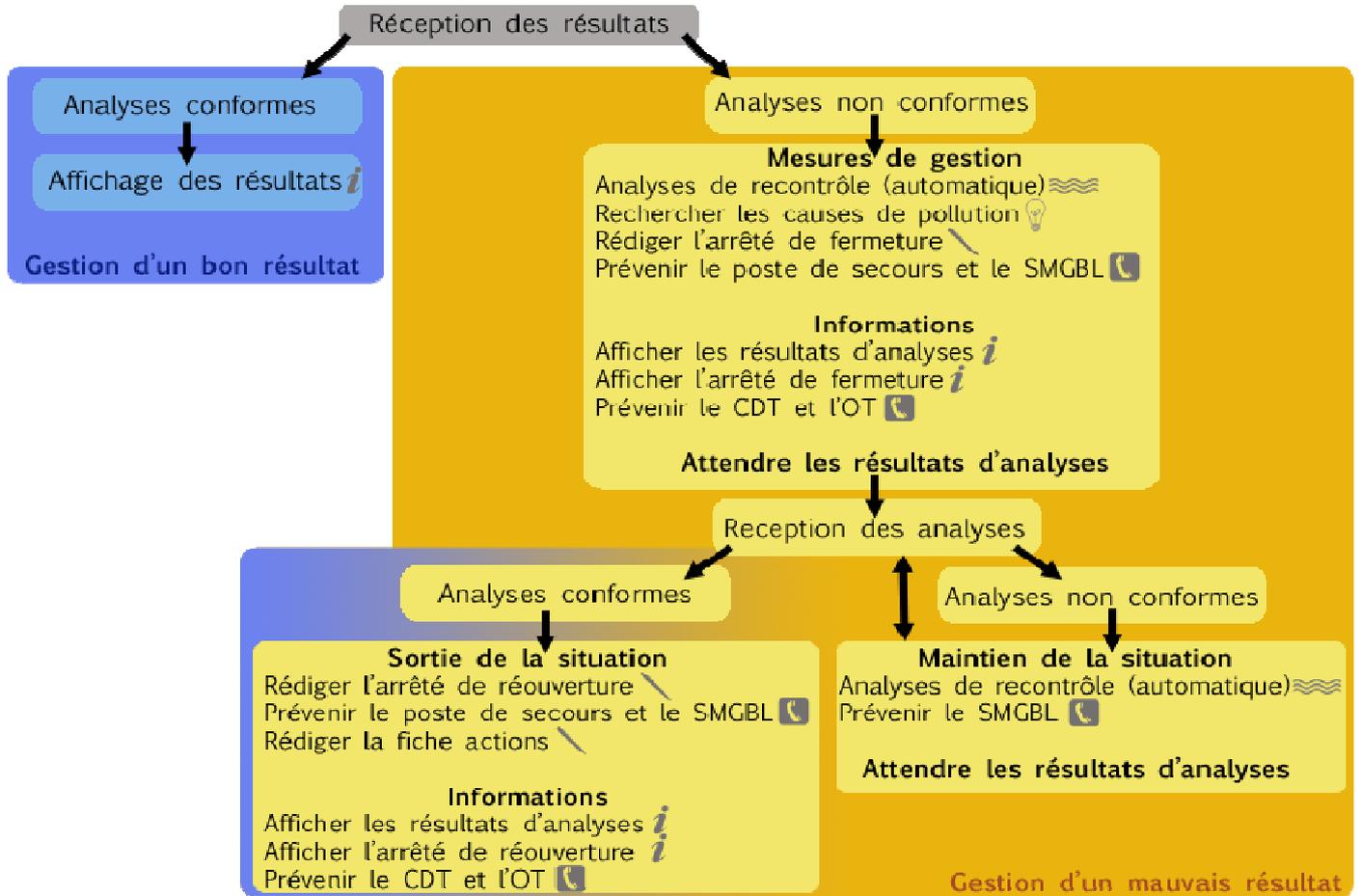
Les prélèvements de l'autocontrôle et du contrôle sanitaire ont parfois été effectués les mêmes jours.

Depuis la saison 2011, afin d'étendre le nombre de jours de suivi, aucun prélèvement n'est réalisé en même temps.

Procédure de gestion d'un mauvais résultat (contrôle sanitaire et autocontrôle)

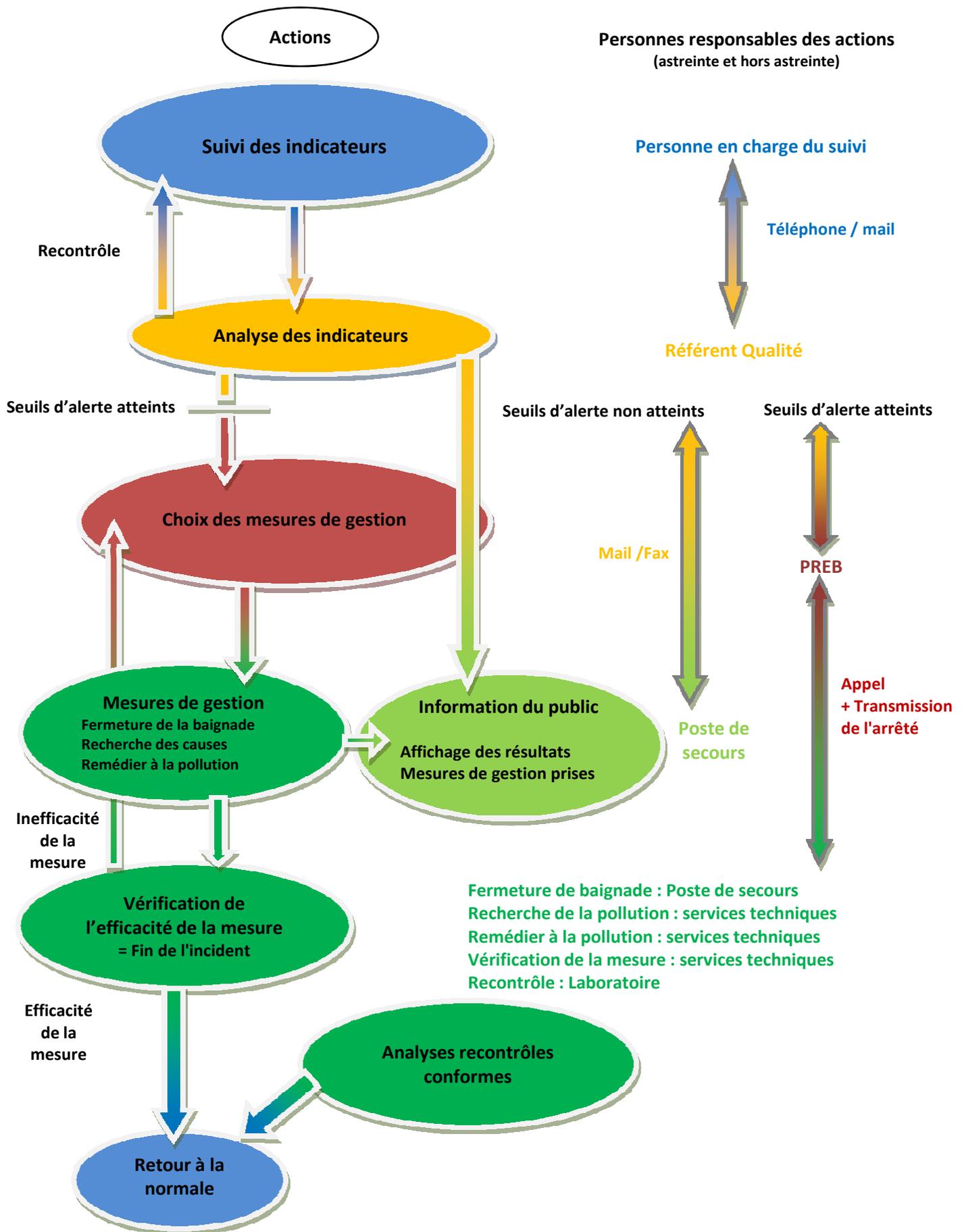
Lors d'un dépassement de seuils, AFSSET (autocontrôle) ou valeur impérative (contrôle sanitaire), le laboratoire déclenche automatiquement un contre-analyse.

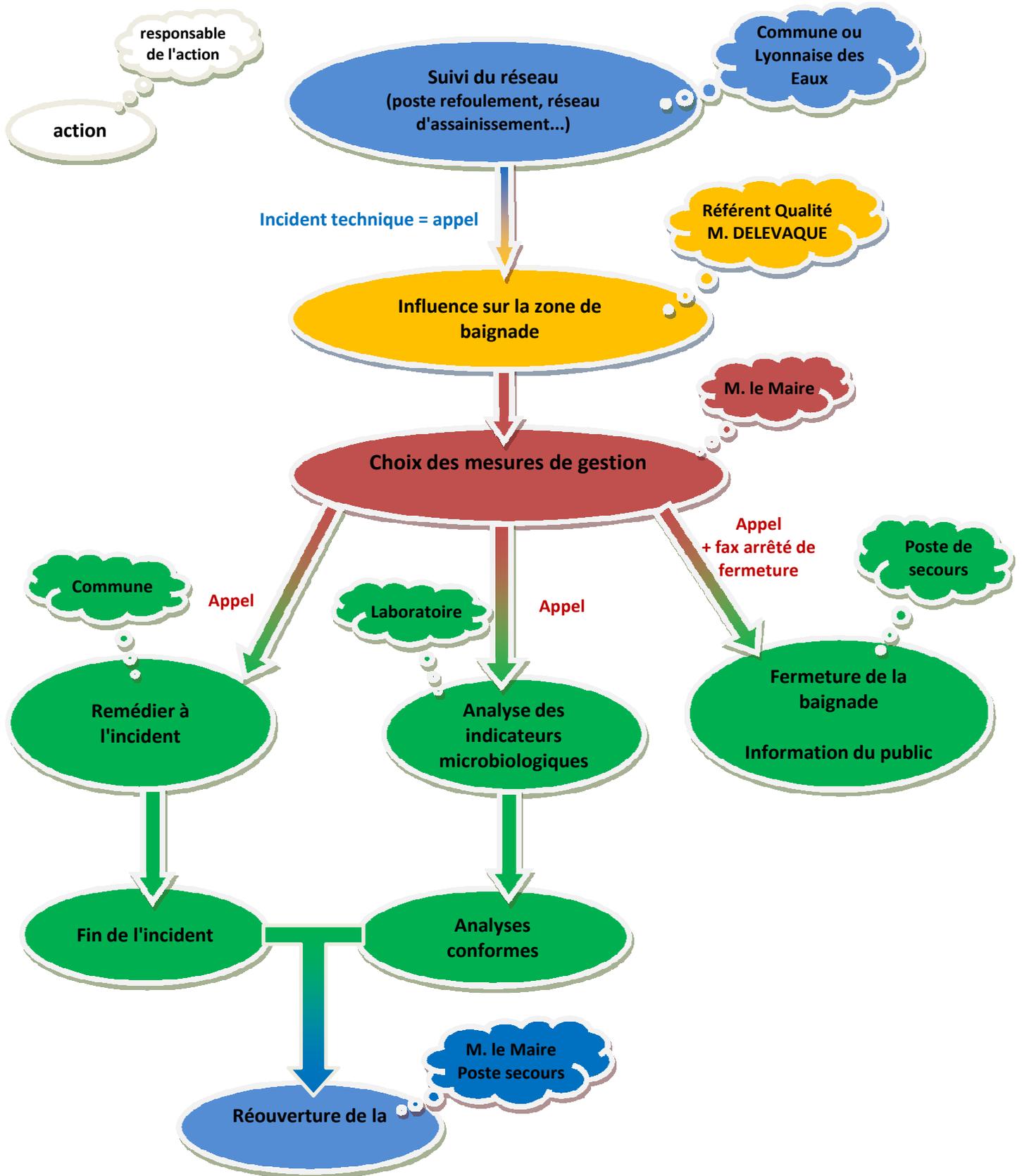
Pendant ce temps, la Personne Responsable des Eaux de Baignade prend les mesures de gestion adéquates (protection des baigneurs, communication, recherche des causes...) telles que présentées ci-dessous.

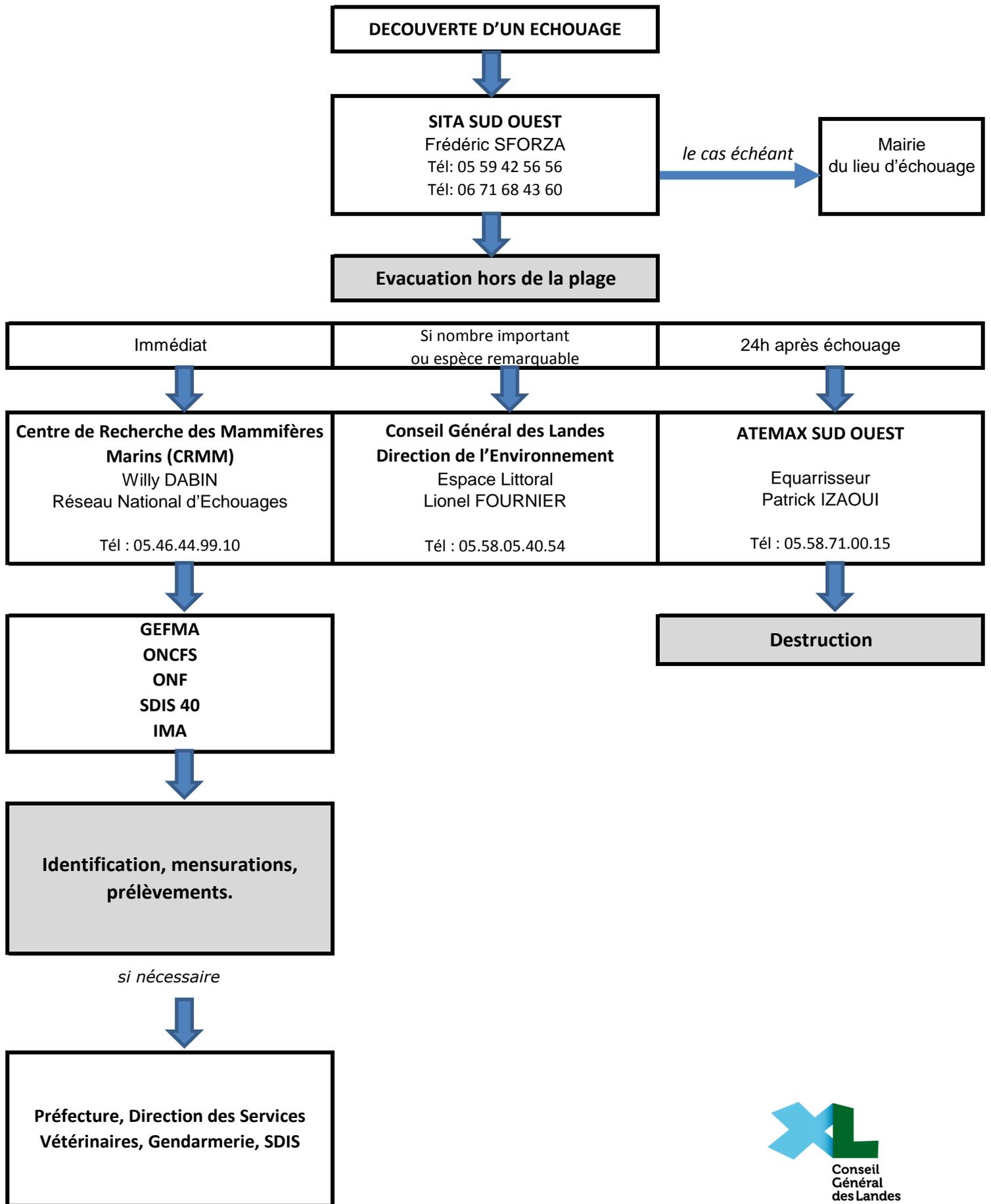


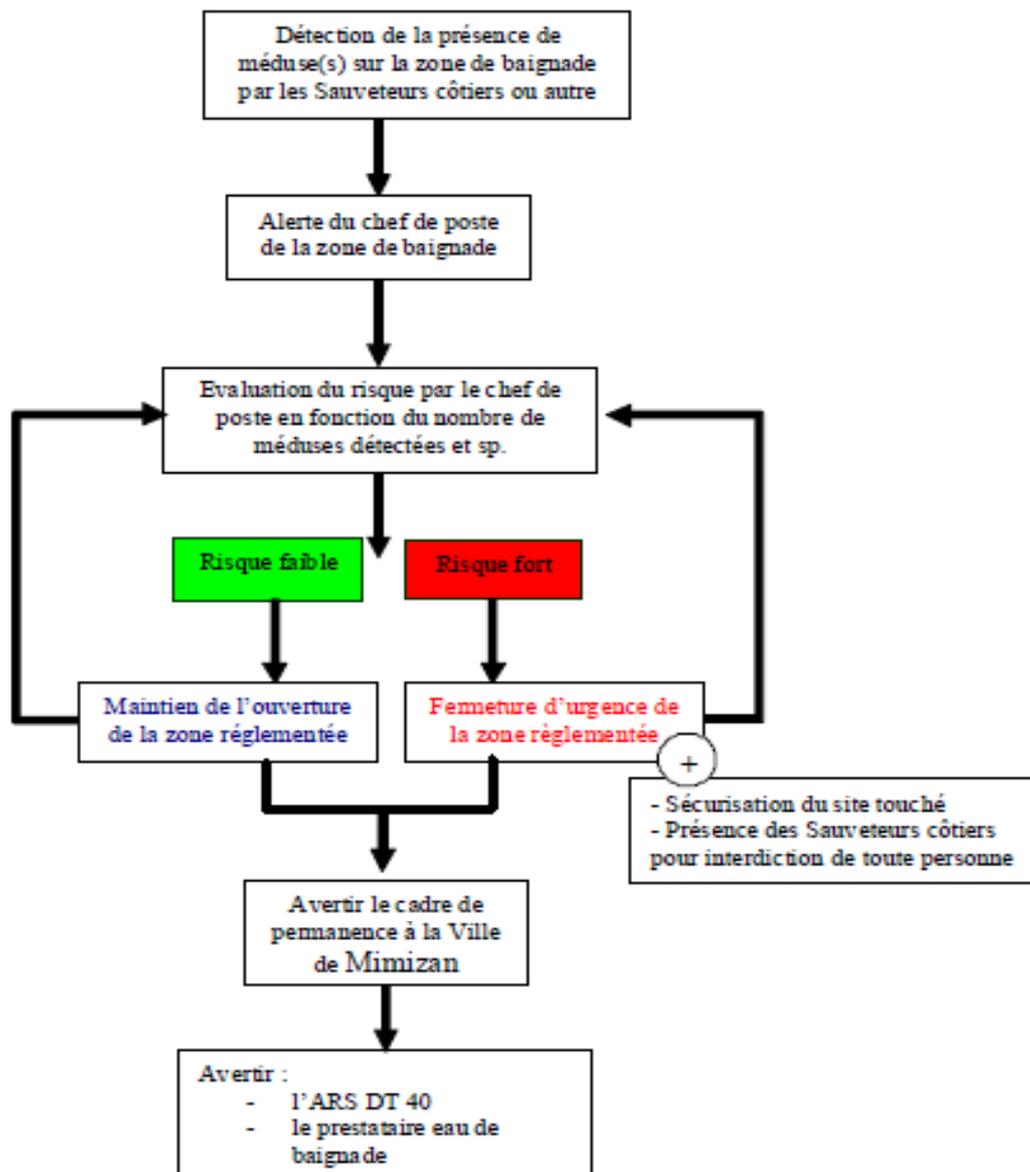
Mesures de gestion relative au suivi des indicateurs

Le schéma ci-dessous présente de manière générale le dispositif de mesures de gestion applicable à l'ensemble des indicateurs de qualité.









D'après le profil de baignade de la Plage du Courant de Mimizan (Rivages ProTech 2011)

Dispositif Physatox

Avec la participation du SMGBL et en collaboration avec les communes concernées, le Centre antipoison et de toxicovigilance, le CHU Bordeaux et la Cellule de l'InVS en région (Cire) Aquitaine ont mis en place, depuis la saison 2011, un dispositif Physatox de suivi des envenimements par physalies.

En 2012, dans les Landes, 6 communes ont été choisies pour participer à ce dispositif : Biscarrosse, Capbreton, Messanges, Mimizan, Ondres et Seignosse.

La procédure de gestion des pollutions maritimes (Polmar) est pilotée par la Préfecture. Le suivi visuel et le cas échéant l'alerte, sont effectués au quotidien, pendant la saison, par le personnel de surveillance et les services techniques.

Les plans POLMAR (POLLution MARitime) constituent des plans d'intervention spécialisés, applicables en cas de pollution marine accidentelle majeure par hydrocarbures ou tout autre produit. Ils permettent la mobilisation et la coordination de moyens de lutte de l'Etat préalablement identifiés.

Il existe traditionnellement deux types d'intervention :

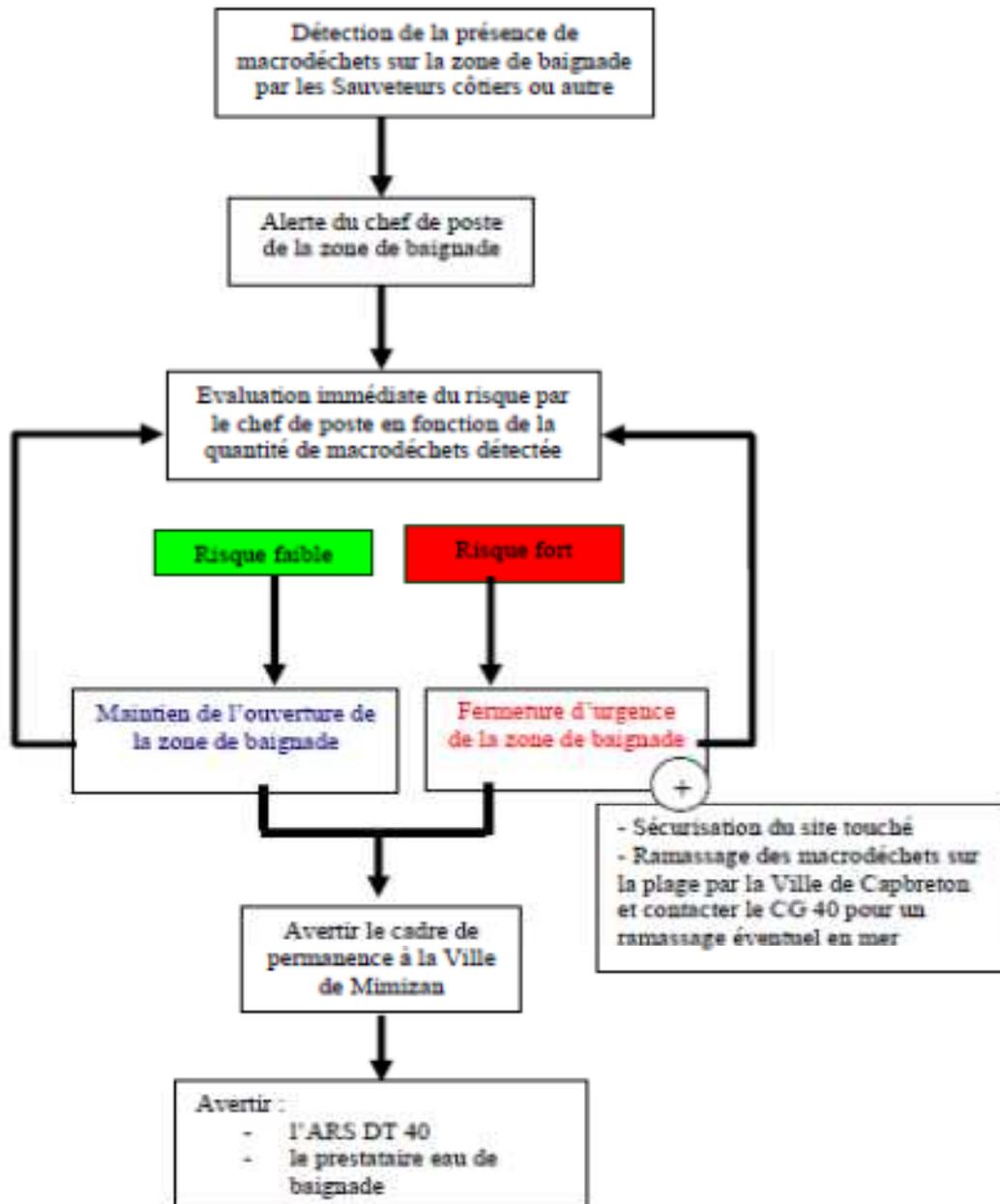
- le dispositif POLMAR-MER est confié localement aux préfets maritimes. Les moyens mis à leur disposition à travers l'organisation dite "Action de l'Etat en mer" relèvent de plusieurs ministères, notamment du ministère de la défense - Marine nationale -.
- le dispositif POLMAR-TERRE, applicable sur la frange côtière, est confié localement aux préfets de départements ; il existe un plan Polmar-terre par département. Les moyens matériels mis à la disposition des préfets relèvent principalement du ministère des transports, chargé de la mer.

Depuis la catastrophe de l'Erika, un des objectifs poursuivis a été d'améliorer la coordination entre ces deux composantes. Ainsi, les instructions du Premier ministre ont confié au préfet de la zone de défense la coordination en temps de crise de l'ensemble du dispositif, c'est-à-dire le suivi de l'action terrestre comme de l'action maritime.

Mesure de gestion des macrodéchets

Avant la saison estivale, les plages sont soumises à un nettoyage massif répondant aux apports réguliers.

Les plages sont nettoyées en période estivale (ramassage des poubelles, nettoyage de la plage...). Cette gestion des déchets permet de diminuer la présence des macrodéchets sur les plages.



D'après le profil de baignade de la Plage du Courant de Mimizan (Rivages ProTech 2011)

Personne chargée de la surveillance des indicateurs	Indicateur	Seuil / Valeur	Modalités de suivi des indicateurs et de la qualité de l'eau	Mesures de gestion	Modalités de levée d'alerte
Réfèrent Qualité	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle et du contrôle sanitaire	Interdire la baignade Informer le public Rechercher la cause Remédier à la pollution	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
	Pluviométrie	à déterminer	Suivi pluviométrique	Fermeture préventive éventuelle	Retour à la normale des indicateurs
Personnel technique, personnel de surveillance, public.	Présence d'animaux morts (cétacés...)	Présence éventuellement seuils AFSSET	Au quotidien, lors des visites techniques ou pendant la surveillance	Evacuation de l'animal Analyse de contrôle Interdiction de la baignade éventuelle	Retour à la normale des indicateurs
	Présence d'animaux dangereux (méduses...)	Selon nature de l'échouage, sa quantité et la fréquentation dans la zone de bain...		Gestion du risque sanitaire	Retour à la normale des indicateurs
	Présence d'hydrocarbures, de déchets...	Selon nature de l'arrivage, sa quantité et la fréquentation dans la zone de bain...		Interdiction de baignade Elimination et traitement des déchets Analyses éventuelles	Retour à la normale des indicateurs
Personnes en charge des réseaux d'eaux et d'assainissement	Incident ou dysfonctionnement	Impact sanitaire	Procédure de gestion propre au gestionnaire.	Interdire la baignade Informer le public Rechercher la cause Remédier à la pollution	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
Personnel de surveillance	Fréquentation	Selon personnel de surveillance et zone de baignade	Surveillance civile	Limitation éventuelle de la fréquentation	Retour à la normale des indicateurs
Réfèrent qualité des plages plus au nord.	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Interdire la baignade Informer le public Rechercher la cause Remédier à la pollution	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques

Pollutions à court terme et révision des indicateurs

Lorsqu'une valeur anormalement élevée (supérieure à l'un des seuils proposés par l'AFSSET) est mesurée pour un paramètre microbiologique, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'autosurveillance ne le prévoient, la personne responsable de l'eau de baignade devra en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus.

Aucune révision n'a eu lieu depuis l'élaboration initiale du profil de baignade en février 2011.

Plans d'actions

Le plan d'action définit les mesures à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les causes de pollution (pollutions à court terme, pollutions par des cyanobactéries, des macroalgues, du phytoplancton ou des déchets ou pollution entraînant une interdiction ou une décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins).

Il n'existe aucune pollution chronique avérée influençant la qualité microbiologique des eaux de baignade.

Aucun plan d'actions spécifique n'est donc actuellement en cours pour la zone de baignade considérée.

Cependant, le profil de baignade de la Plage du Courant a proposé un certain nombre de plans d'actions à mettre en lien avec ce profil. Ils concernent essentiellement le Courant de Mimizan, à savoir :

- 1. Vérifier tous les raccordements aux réseaux (assainissement, pluvial) avec positionnement sous SIG (déjà existant) afin de hiérarchiser les travaux à réaliser. Un travail de prospection du Courant devrait être mené afin d'identifier précisément de possibles dysfonctionnements au niveau des réseaux d'assainissement ou encore de mettre en évidence d'éventuels rejets « sauvages » impactant directement sur la qualité du milieu.**
- 2. Mettre aux normes les installations relevées non conformes (SPANC).**
- 3. Qualifier et quantifier l'impact au fil des années des travaux réalisés sur le système d'assainissement notamment la réduction des eaux parasites dans le réseau EU et des rejets d'eau usées dans le milieu naturel.**
- 4. Mettre en place des mesures de flux (débit – analyses bactériologiques) sur le cours d'eau le Courant.**

Pour plus d'informations cf. le profil de baignade de la Plage du Courant.

Document de synthèse : Plage de Remember, commune de Mimizan

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010

Date de mise à jour

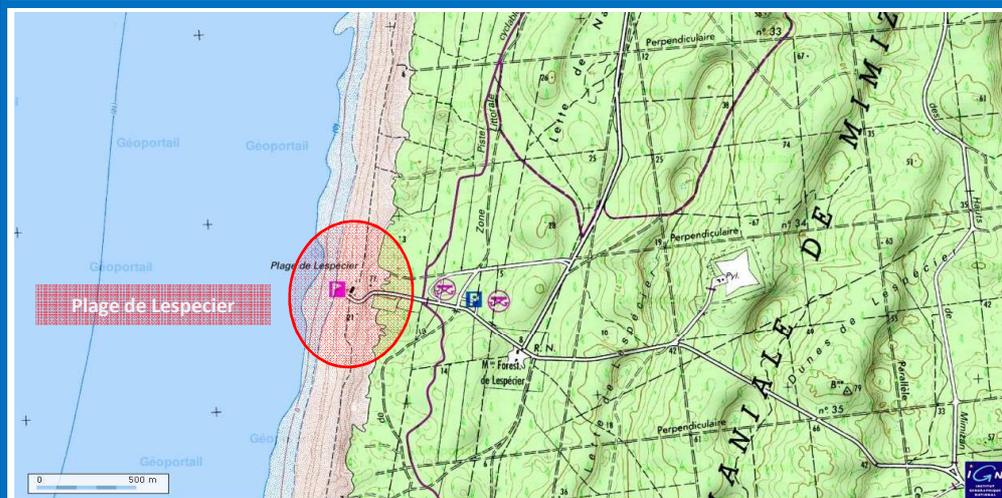
12/03/2013

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage de Lespecier
 Commune : Mimizan
 Département : Landes
 Région : Aquitaine
 Responsable de l'eau de baignade : M. PLANTIER
 Période d'ouverture : juillet-août
 Heures de surveillance : 11h - 19h



Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de suivi	Mesures de gestion préventive	Mesures de réduction des pollutions
Courant de Mimizan	Faible	5,2 km	Microbiologiques : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Limitation des rejets
Rejet Gascogne Paper	Faible (non démontré)	2,75 km	Nature de l'incident	Suivi des incidents Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	-

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
Aucune			